

Schéma Départemental des Services aux Familles de Lot-et-Garonne

2016 - 2020



Petite enfance
Enfance
Parentalité
Jeunesse
Animation de la vie sociale
Vivre-ensemble

Pas à pas, s'épanouir en famille(s)



LOT-ET-GARONNE
Le Département

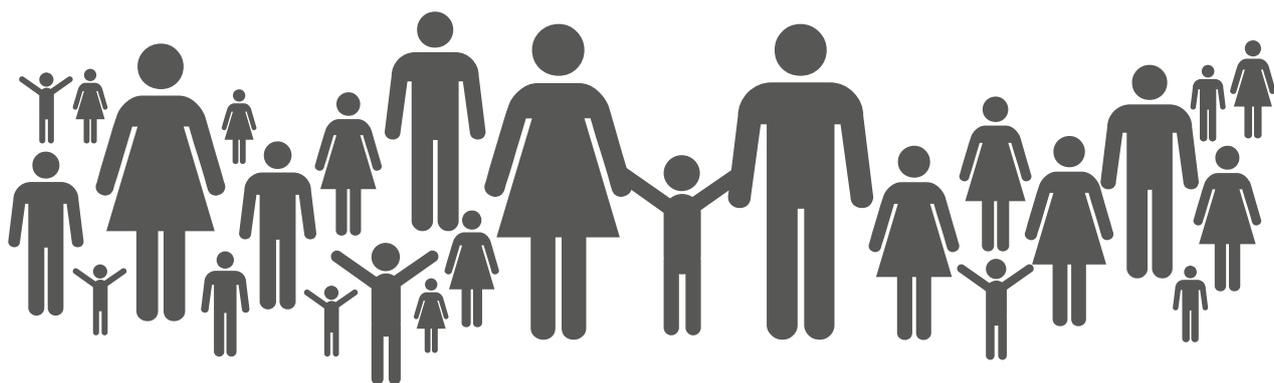


L'essentiel & plus encore



Schéma
Départemental du
Service aux
Familles
de **Lot-et-Garonne**

2016 - 2020



Pas à pas, s'épanouir en famille(s)

Préambule	9
Le contexte territorial	15
Diagnostic sur l'accompagnement à la parentalité	21
Diagnostic sur l'offre d'accueil de l'enfant	29
Les enjeux stratégiques et les axes du schéma	39
Axe 1 - Réduire les inégalités territoriales sur l'ensemble des champs d'intervention du SDSF.....	42
Axe 2 - Développer l'accompagnement des familles en situation de vulnérabilité.....	49
Axe 3 - Favoriser l'accompagnement et l'accueil des enfants et/ou des parents en situation de handicap en milieu ordinaire.....	54
Axe 4 - Adapter les modes d'accueil aux besoins des enfants et des familles.....	57
Axe 5 - Renforcer l'articulation des temps de l'enfant et du jeune.....	64
Axe 6 - Développer les ressources et le réseau des professionnels des services aux familles.....	70
Axe 7 - Améliorer l'information et la participation des familles.....	73
Axe 8 - Vivre ensemble.....	78
Axe 9 - Mettre en place une politique jeunesse partenariale.....	80
La gouvernance du schéma	83



Préambule

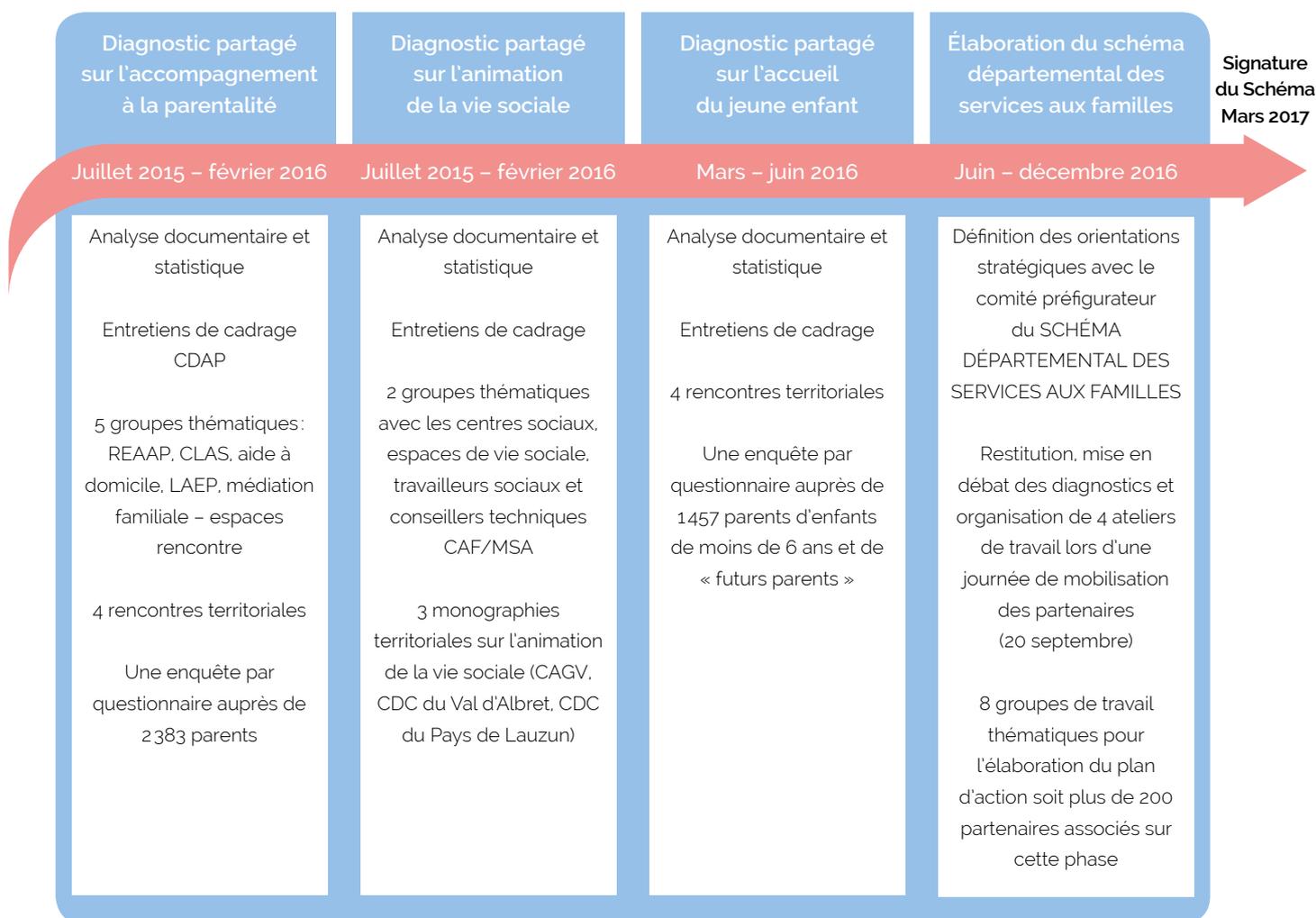


Un schéma issu d'une large concertation

Le Schéma départemental des services aux familles est l'aboutissement d'une démarche que les partenaires signataires ont voulu **participative et partenariale**. Initiée en 2016, son élaboration a mobilisé de très nombreux acteurs concernés par les différentes thématiques du schéma (petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale et accompagnement à la parentalité).

Elle s'est appuyée sur:

- les enseignements de **trois diagnostics partagés** menés en 2015 et 2016 autour de l'accompagnement à la parentalité, de l'animation de la vie sociale et de l'accueil du jeune enfant
- les consultations menées auprès des parents d'enfants de moins de 6 ans et futurs parents: 2 383 questionnaires sur le thème de la parentalité et 1 457 sur le thème de l'accueil du jeune enfant avec pour ce dernier, un taux de retour de près de 69 %
- l'organisation d'une journée départementale incluant des ateliers sur les chantiers à investir dans le cadre de la démarche (plus de 150 participants)
- l'animation de 8 groupes de travail thématiques, chargés de finaliser le plan d'action du schéma départemental des services aux familles. ■



Le Schéma départemental des services aux familles constitue une **feuille de route stratégique** mais aussi un plan d'actions opérationnel dont se dotent les partenaires pour définir le sens et le futur de leurs interventions en matière de services aux familles.

Le schéma n'est pas un document figé : il est issu d'un processus d'élaboration conjoint, dont **la dynamique se poursuivra** tout au long de sa mise en œuvre (2016 – 2020).

Il fera l'objet d'un **pilotage** et d'un **suivi réguliers** par les partenaires signataires du schéma et les acteurs associés à sa réalisation.

Il fixe dans son plan d'actions **des objectifs à atteindre et des indicateurs** permettant de suivre sa **mise en œuvre** et d'évaluer **ses effets**.

Ce document-cadre sera **complété et enrichi** des contributions complémentaires des partenaires tout au long de sa durée de validité couvrant la période 2016-2020.

La **Commission départementale des services aux familles** réunissant régulièrement l'ensemble des partenaires, constitue le cadre institutionnel de son pilotage, de son suivi et de son actualisation. ■



Le Schéma départemental des services aux familles constitue **le cadre de cohérence pour l'action concertée** de tous les partenaires qui s'engagent en faveur des familles du département.

Cette démarche collective se traduit par **des engagements** de chacun des partenaires et par des modalités de gouvernance renouvelées. Ce document valorise les compétences et les politiques de chacun des partenaires impliqués. Il identifie également les responsabilités des différents signataires dans la mise en œuvre des actions.

L'exigence de résultats est résolument partagée et sera suivie et évaluée collectivement au sein des instances de pilotage du Schéma.

Les partenaires signataires s'engagent sur **des objectifs partagés** dans une double logique : celle de **l'accès aux droits et aux services** et celle de **la mobilisation de tous les acteurs**, et en premier lieu des familles.

Ce Schéma départemental des services aux familles se situe **à la croisée de plusieurs champs de politiques publiques** et traduit les priorités transverses des signataires du schéma. S'il s'inscrit **en cohérence avec les dispositifs dont ils ont la responsabilité**, en contribuant à certaines de leurs priorités d'intervention, il possède également **sa propre identité et son propre projet**. Il est **dédié à l'ensemble des familles du département**.

En conséquence, au titre de nos champs de compétences respectifs, et dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles du Lot-et-Garonne, nous, signataires, nous engageons à :

- **Articuler** nos politiques et nos dispositifs en faveur de l'accès aux droits et aux services de l'ensemble des familles du département ;
- Veiller à **intégrer les publics fragiles** dans nos programmes d'actions ;
- **Mobiliser nos moyens** en cohérence avec ceux des autres partenaires engagés à nos côtés dans le cadre de ce Schéma ;
- **Favoriser les effets leviers** des financements que nous mobilisons, pour maximiser les effets de nos actions au profit des publics que nous ciblons ;
- **Mettre en œuvre et piloter** les actions prévues au titre du Schéma ;
- **Nous informer mutuellement** des résultats obtenus, des succès et des éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre de sa mise en œuvre ;
- **Évaluer** l'efficacité et l'efficience des actions prévues. ■



Le contexte territorial



Le Schéma départemental des services aux familles du Lot-et-Garonne se fixe pour objectifs de :

- **réduire** les inégalités territoriales et sociales d'accès aux solutions d'accueil de l'enfant et du jeune et aux actions de l'accompagnement à la parentalité.
- **renforcer** le maillage des services et la complémentarité des interventions pour mieux répondre à la diversité des besoins des familles du département.

1 Une population qui augmente entre 2008 et 2015, mais à un rythme moins soutenu qu'entre 1999 et 2008. Une variation annuelle moyenne de la population de +0,3 % entre 2008 et 2015, contre +0,5 % en région Aquitaine – Limousin – Poitou - Charente (ALPC). Un accroissement démographique essentiellement dû au solde migratoire.

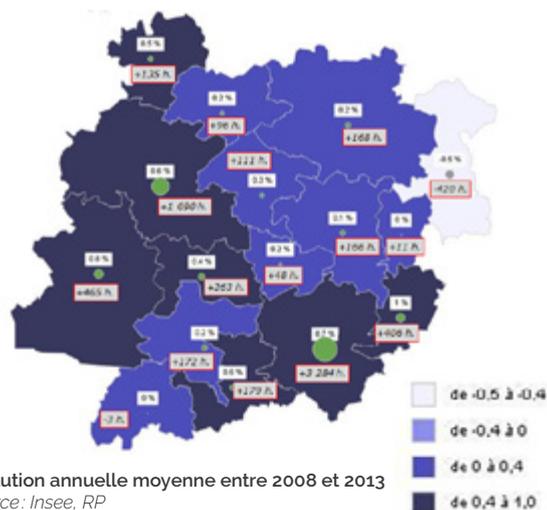
2 Des dynamiques démographiques très contrastées suivant les territoires : une population qui augmente sensiblement entre 2008 et 2013 sur les CDC Porte d'Aquitaine en Pays de Serres, des Coteaux de l'Albret, des Coteaux et Landes de Gascogne et la CA d'Agen, et des territoires dont la population stagne (Grand Villeneuvois, Pays de Lauzun, Mézinais, Val d'Albret, Lot-et-Tolzac...), voire décline fortement (Fumel Communauté). Depuis 1990, la population de la CA d'Agen a ainsi augmenté de 15 000 habitants.
Sources : Insee, estimations de population au 1er janvier 2015; Le Quatre pages, Insee Aquitaine, décembre 2010, n° 192.

3 La dynamique des naissances. Un taux de natalité de 10 naissances pour 1000 habitants en 2014, (10 en Nouvelle Aquitaine et 12,4 en France). Le Lot-et-Garonne a le taux de natalité le plus élevé en ex-Aquitaine après la Gironde. **En 2014, près de 30 % des naissances sont domiciliées sur la CA d'Agen.** Les trois agglomérations accueillent 63 % des naissances domiciliées du département. **La dynamique est toutefois très contrastée** suivant les territoires. Elle est ainsi négative entre 2004 et 2014 pour 6 CDC, en particulier Fumel Communauté, Coteaux de l'Albret, Lot-et-Tolzac, et Penne d'Agenais.

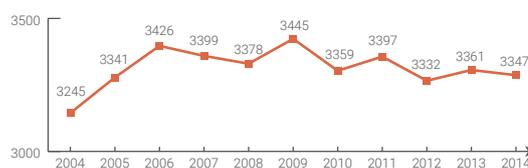
Ces actions s'inscrivent dans un **contexte territorial en constante évolution**, dont les partenaires doivent tenir compte dans la mise en œuvre des projets locaux et départementaux. ■

Les éléments clés

- * Un département de **334 100 habitants** (2015), qui a vu sa population augmenter de 9,4 % entre 1999 et 2015.
- * Selon les projections de l'Insee, **une population qui devrait continuer de progresser à un rythme annuel de +0,44 % entre 2007 et 2040**, contre une augmentation de 0,63 % en ex-région Aquitaine sur la même période.
Source : Le Quatre pages, Insee Aquitaine, décembre 2010, n° 192.
- * Une évolution contrastée des **dynamiques démographiques** entre 2008 et 2013
- * Un **taux de variation annuel moyen des naissances de 0,3 % entre 2004 et 2014**, à l'échelle du Lot-et-Garonne



Évolution du nombre de naissances domiciliées à l'échelle du Lot-et-Garonne entre 2004 et 2014 - Source : Insee, État civil



4

Un poids inégal des familles avec enfants selon les territoires

- Le poids des familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans dans la population totale est plus important sur les trois agglomérations du département, la CDC du Confluent, des Coteaux de l'Albret et de Penne d'Agenais.
- S'agissant des enfants de moins de 6 ans, leur représentation dans la population est plus marquée dans les territoires du sud-est du département et la CA du Grand Villeneuve. En décembre 2014, le Lot-et-Garonne comptait 19 417 enfants de moins de 6 ans dans les familles relevant de la MSA et de la CAF (5,8 % de la population totale). Les trois agglomérations accueillent 64 % des enfants de moins de 6 ans du département. C'est également sur ces territoires, ainsi que sur les territoires limitrophes de l'agglomération d'Agen que la part des enfants de moins de 6 ans est la plus importante dans la population totale.

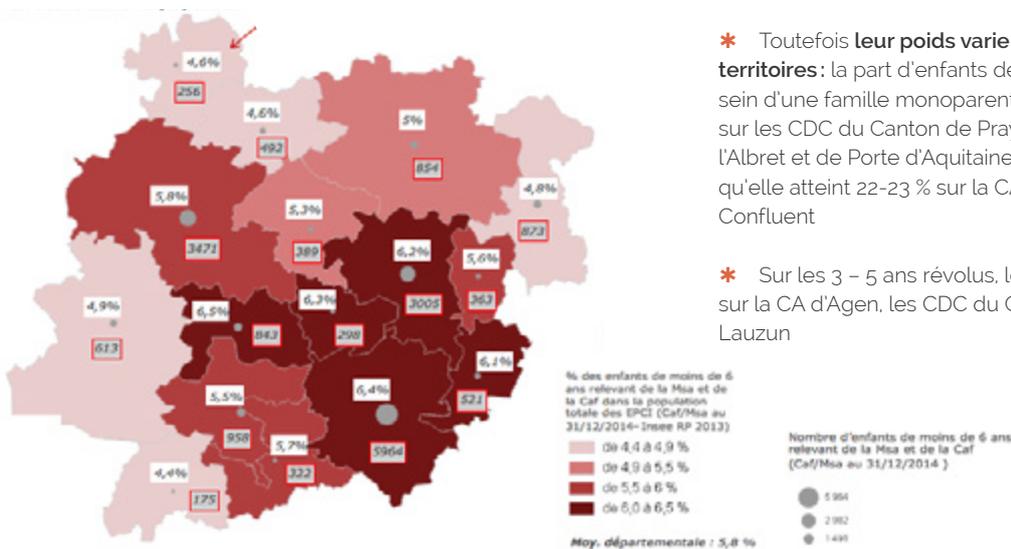


Les éléments clés



Nombre d'enfants de moins de 6 ans en 2014 dans les EPCI du Lot-et-Garonne et part de ces effectifs dans la population totale de ces territoires.

Lecture : au sein de CDC du Pays de Duras, 256 enfants de moins de 6 ans relevant de la CAF et de la MSA sont recensés en 2014. Ils représentent 4,6 % de la population totale de l'EPCI.



- * En 2012, 20,5 % des mineurs vivaient dans une famille monoparentale en Lot-et-Garonne (18 % en 2006)
- * C'est le cas d'un enfant sur 5 (20,1 %) de moins de 6 ans en 2014. (Source : données allocataires CAF au 31/12/2014).
- * Toutefois leur poids varie très fortement suivant les territoires : la part d'enfants de moins de 6 ans vivant au sein d'une famille monoparentale est inférieure à 10 % sur les CDC du Canton de Prayssas, des Coteaux de l'Albret et de Porte d'Aquitaine en Pays de Serres, alors qu'elle atteint 22-23 % sur la CA d'Agen et la CDC du Confluent
- * Sur les 3 - 5 ans révolus, le taux dépasse les 25 % sur la CA d'Agen, les CDC du Confluent et du Pays de Lauzun

5 Moins d'un jeune enfant de moins de 6 ans sur deux a des parents qui exercent une activité professionnelle en 2014 sur le département (49,1 %)

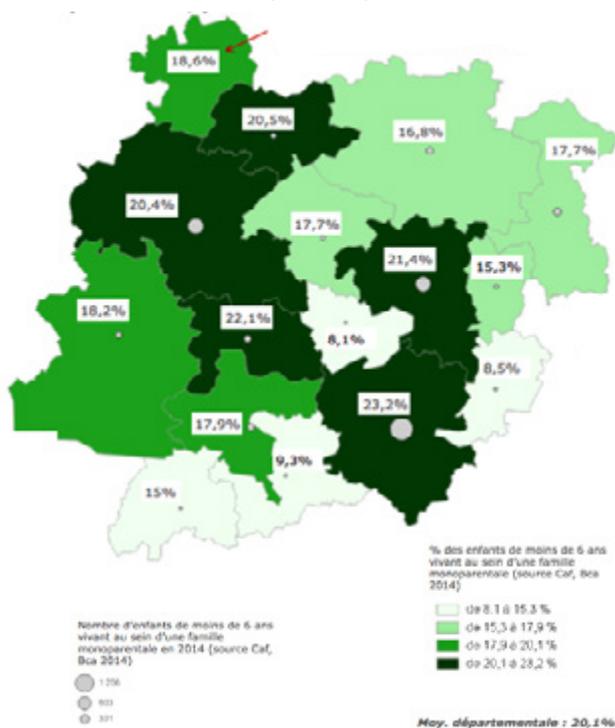
- **Des écarts de plus de 20 points suivant les territoires.** Les jeunes enfants dont le parent (monoparent) ou les deux parents travaillent ne sont que 41,1 % sur le territoire de Fumel Communauté, contre 64,8 % sur la CDC des Coteaux de l'Albret. La part des enfants de parents actifs est particulièrement importante sur les CDC des Coteaux de l'Albret, de Penne d'Agenais et du Canton de Prayssas (source: données consolidées CAF, au 31/12/2014).

- **64,1% des femmes allocataires (ou conjoints d'allocataires) avec enfants de moins de 6 ans sont actives** avec emploi ou en recherche d'emploi en 2014. Des taux qui oscillent toutefois entre 58,7 % sur la CDC du Pays de Lauzun et 79,2 % sur la CDC de Penne d'Agenais. Ce ratio est plus faible pour les femmes avec enfants de moins de 3 ans (61,6 %, contre 66,7 % pour les femmes avec enfants de 3 à 5 ans révolus).

Les éléments clés

Nombre et part des enfants de moins de 6 ans vivant au sein d'une famille monoparentale, par EPCI, en 2014

Lecture: au sein de CDC du Pays de Duras, 18,6 % des enfants de moins de 6 ans vivaient au sein d'une famille monoparentale en 2014.



- * En 2012, le Lot-et-Garonne témoignait d'un **taux de pauvreté de 16,8 %, nettement supérieur à celui de l'ex-région Aquitaine (12,9 %) et de la France métropolitaine (13,9 %)**

- * L'analyse d'indicateurs comme la répartition des familles allocataires sous le seuil de bas revenus montre que ces indices de fragilité sont généralement plus marqués sur le Nord-Est du département (Fumel Communauté, Grand Villeneuve), le Nord-Ouest (Pays de Duras, Pays de Lauzun) et les territoires concernés par la Politique de la Ville sur les trois agglomérations du département.

- * Les familles monoparentales sont particulièrement concernées par ces situations de vulnérabilité: **en Lot-et-Garonne, en 2010, 36,8 % des personnes appartenant à une famille monoparentale vivaient sous le seuil de pauvreté (30,3 % en Aquitaine), contre 10,1 % des couples sans enfant, et 15,3 % des couples avec enfants** (Source: Insee Aquitaine, le Quatre-Pages, n° 210, octobre 2013)

- * Si les problématiques de l'accompagnement à la parentalité ne se posent pas automatiquement pour les familles monoparentales ou les familles à bas revenus, la conjugaison des difficultés liées à des situations de précarité socio-économique et de fragmentation de la cellule familiale peuvent néanmoins confronter avec plus d'acuité les parents à des problématiques complexes et délicates au cours de l'éducation de leurs enfants, quel que soit l'âge de ces derniers.

6 Des besoins qui évoluent et se diversifient

- L'ensemble des évolutions de la famille contemporaine invitent par conséquent à **considérer la famille dans toute sa diversité**, en tenant compte de **la pluralité des acteurs** (parents, beaux-parents, grands-parents,...) et de la **multiplicité des besoins**.
- L'évolution des rapports parents-enfants et la diffusion de la connaissance sur les processus éducatifs génèrent par ailleurs une évolution profonde des modes de relations au sein de la famille: les parents manifestent **une sensibilité accrue à la question du bon développement de leur enfant** et s'interrogent toujours plus sur la manière d'assurer au mieux leur rôle éducatif.
- **Une expérience éducative que certaines familles n'hésitent pas à décrire comme exigeante et éprouvante**, parfois difficile à assumer, en particulier lorsqu'elle s'inscrit dans un contexte de vulnérabilité familiale.

Les éléments clés

Une diversification des configurations familiales et une fragilisation des unions :

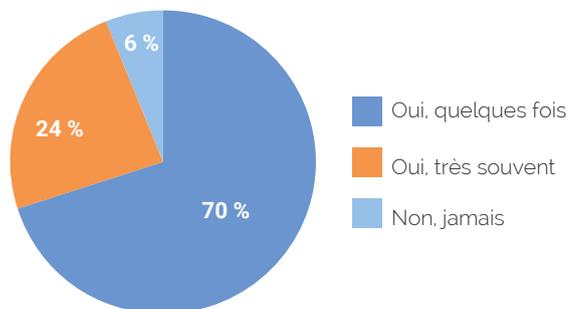
- * **Une baisse de 16 % des mariages entre 2002 et 2013 sur le département** (contre 16,5 % en France métropolitaine et 11 % en Aquitaine). Depuis 1975, le taux de nuptialité est passé de 6 à 3,5 mariages pour 1000 habitants sur le Lot-et-Garonne (une baisse de 31 % des mariages en Aquitaine sur la même période)
- * **Depuis 40 ans, le nombre de divorces prononcé chaque année a plus que doublé dans le département** (778 en 2013, contre 352 en 1975) La part de personnes divorcées de 15 ans ou plus est passée de 8,2 % en 2006 à 9 % en 2012. **Seuls 11 départements affichent une part plus importante de personnes divorcées en 2012.**
- * **Le poids des familles monoparentales a progressé de 11,6 % en 1999 à 13,1 % en 2012** dans la composition des familles (sources Insee RP 2012 et 1999). En comparaison, en 2012, cette part est identique au niveau régional (Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes: 13,1 %), alors qu'elle s'élève à 14,2 % en France métropolitaine.

Les chiffres clés

1
2
3

* Dans l'enquête menée auprès des parents du Lot-et-Garonne en 2015, si la grande majorité des parents présentent avant tout la relation avec leurs enfants (ou petits-enfants) comme une source de satisfaction, près d'un répondant sur deux était également tout à fait d'accord pour dire que l'éducation des enfants c'est « beaucoup d'interrogations » et « beaucoup d'inquiétude ». 19 % étaient également convaincus que c'est « beaucoup de difficultés »
Source: Enquête par questionnaire auprès de 2383 parents du Lot-et-Garonne, ASDO, 2015.

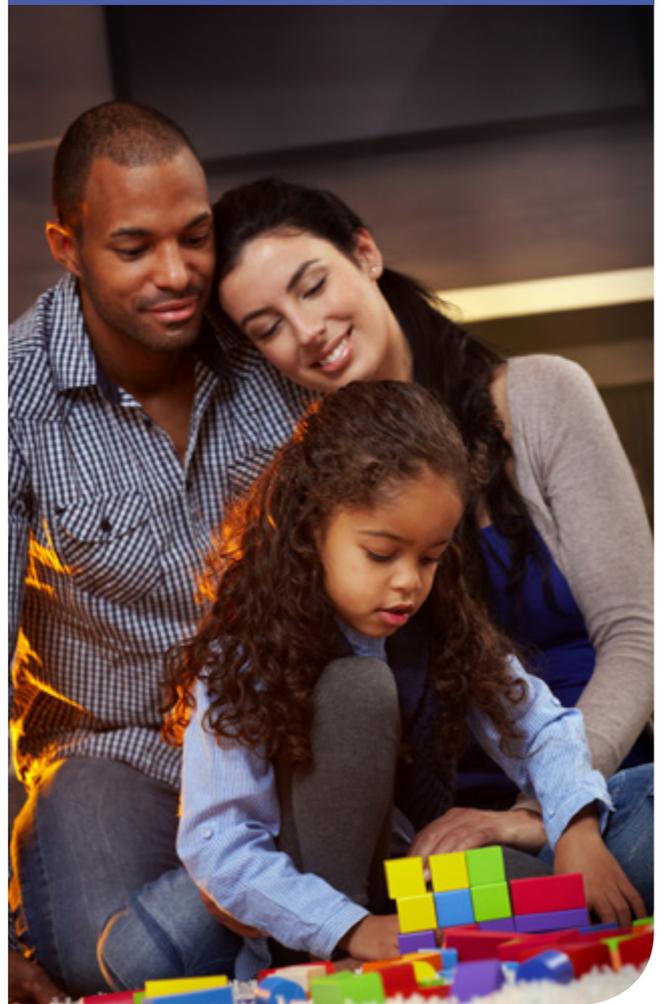
De façon générale, dans vos relations avec vos enfants, ou sur des sujets relatifs à leur éducation, **vous arrive-t-il de vous sentir démuni ou désemparé ?**
Enquête ASDO: base 2237 répondants



- * Seuls 6 % affirment se sentir toutefois « très souvent » démuni ou désemparé dans leurs relations avec leurs enfants ou petits enfants. À l'inverse, presque un parent sur 4 exprime ne jamais se sentir en difficulté.
- * Les parents qui élèvent seuls leurs enfants sont plus nombreux à se sentir « très souvent » démuni (10 %, contre 5 % pour les couples).
- * Ils sont également plus nombreux à être « tout à fait d'accord » pour dire que l'éducation des enfants c'est « beaucoup de difficultés »: 25,3 % contre 13,9 % des couples.



Diagnostic sur l'accompagnement à la parentalité





2 Le REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents): un dispositif redynamisé en 2015, avec une hausse très significative du nombre d'actions soutenues par rapport à 2013 et 2014.

- Un dispositif « moteur », mais une répartition encore très inégale des actions financées: la grande majorité ont été développées sur le secteur Sud Est (Agen en particulier) et sur le secteur Nord Est (Villeneuve, Fumel,...), mais une année 2015 qui marque un rééquilibrage de la couverture des territoires.

- Des acteurs qui appellent à dépasser la gestion des demandes de financement pour s'inscrire dans une logique partenariale, et développer l'accompagnement des porteurs de projets (ingénierie, animation thématique et territoriale,...).

3 Avec 9 LAEP en activité en 2015, le Lot-et-Garonne apparaît plutôt bien doté en Lieux d'accueil enfants parents.

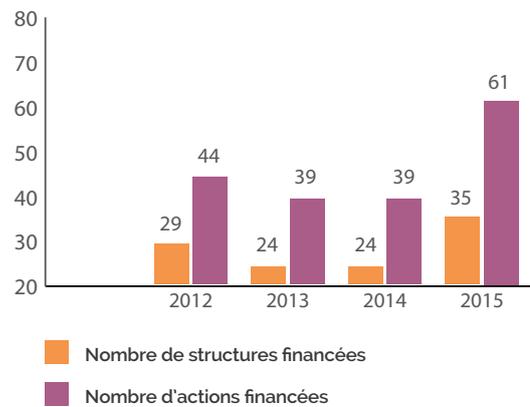
- Si les LAEP les plus anciens ont généralement un statut associatif, la majorité est aujourd'hui gérée par des collectivités. Par ailleurs, les LAEP présentent des caractéristiques très différentes (ancienneté, statut, fonctionnement, budget,...)



Les chiffres clés 1 2 3

* 61 projets portés par 35 structures différentes ont été soutenus en 2015, contre 39 projets en 2014.

Évolution du nombre de structures et d'action financées entre 2012 et 2015
Source: CAF du Lot et Garonne 2015



* Sur les 24 porteurs de projets en 2014, 19 ont à nouveau sollicité et obtenu une subvention en 2015. 16 nouveaux porteurs de projets ont donc obtenu une subvention en 2015.

* Il existe 75 actions labellisées sur le territoire, réparties entre 43 porteurs de projets.

* Mis à part Agen et le territoire du Grand Villeneuveois, peu de territoires proposent une réelle diversité d'actions (groupes de parole, ateliers parents – enfants, conférences,...) aux parents.

Les éléments clés

* En 2015, le Lot-et-Garonne disposait d'1 LAEP pour 2 231 enfants de moins de 6 ans, soit un ratio bien supérieur à l'objectif de la COG pour 2017 (1 LAEP pour 3 500 enfants de moins de 6 ans).

* ...mais une couverture moins satisfaisante sur l'arrondissement d'Agen, qui compte pourtant le nombre d'enfants de moins de 6 ans le plus important.



6

Les services médico-sociaux du Département

offrent également aux parents des réponses individualisées (et parfois collectives) aux parents et professionnels mobilisés sur l'accompagnement à la parentalité en Lot-et-Garonne.

- L'implantation des **8 CMS du Département** permet au Département d'apporter un **soutien de proximité** aux parents et professionnels par le biais de médecins, puéricultrices, sages-femmes, infirmières, psychologues, assistantes sociales de secteur, animatrices locales d'insertion et un appui en matière d'actions collectives par le biais d'une coordinatrice départementale.

- **Les services sociaux de la Caf et la Msa** délivrent une offre de services aux personnes fragilisées par la **survenue d'un événement familial** et dans le cadre des **premières naissances** par le biais de réunions d'information collectives (CAF) ou d'une offre d'accompagnement individuel (MSA). Elles constituent également **une réponse de premier niveau** sur les dispositifs d'accompagnement à la parentalité ou des projets de **vacances familiales collectives**.

- **Un bon maillage de structure médico-sociales en lien avec l'accompagnement à la parentalité avec notamment :**

- Les **Centres d'Action Médico Sociale Précoce (CAMSP)**, implantés à Villeneuve sur Lot, Agen (2) et Marmande assurent un dépistage précoce du handicap, le traitement et la rééducation de l'enfant, et l'accompagnement de la famille pour les enfants de 0 à 6 ans.

- Les **Services d'Éducation Spécialisée et de soins à domicile (SESSAD)** interviennent auprès d'enfants scolarisés présentant une déficience mentale légère ou atteints d'autisme, en prise en charge ambulatoire : au domicile, à l'école, dans des lieux de loisirs, dans les locaux des services... Dans le Lot-et-Garonne, ils sont implantés à Agen, Aiguillon, Foulayronnes, Marmande et Miramont.

- **Des services de prise en charge des souffrances psychiques de l'enfant**

- Des **Centres Médico Psycho Pédagogiques** gérés par le CHD La Candélie ou l'ALGEEI, permettant la prise en charge des enfants de 0 à 20 ans présentant des troubles

neuropsychiques, troubles de la relation, troubles du développement, ou des troubles des apprentissages, sont implantés par exemple à Villeneuve sur Lot, Agen et Marmande (avec des antennes à Sainte-Livrade, Fumel, Monflanquin, Nérac, Le Passage et Tonneins) et un Centre de Guidance Infantile à Agen

- Plusieurs structures interviennent également plus spécifiquement auprès des adolescents et de leurs parents, comme la **Maison des adolescents du Lot-et-Garonne**, à Agen, proposant une écoute, l'accompagnement et l'orientation des adolescents et de leur famille ou le **Réseau départemental d'aide aux adolescents en difficultés (RESEDA)** géré par le CHD La Candélie.

Zoom



- * Implantés en forte proximité sur les territoires (29 lieux de consultation en Lot-et-Garonne), **les professionnels de santé de PMI** (Protection Maternelle Infantile) constituent un **premier niveau d'information pour les parents**.

- * Aux côtés des autres acteurs départementaux du réseau Périnat Aquitaine, le service de PMI développe **de nombreuses actions autour de la périnatalité** : séances de préparation à la naissance, visites à domicile pré et post-natales en direction des femmes en situation de vulnérabilité médico-psycho-sociale, entretien prénatal précoce,...

- * ... et des **actions d'accompagnement de la relation parents-enfants** : consultation médicale, visites à domicile de puéricultrices, soutien des LAEP et mise à disposition de personnel, animations de salles d'attente PMI,...

Prévenir la rupture du lien familial

10 Le Lot-et-Garonne dispose de deux services de médiation familiale portés par l'UDAF et la Sauvegarde, ainsi que d'un Espace rencontre porté par la Sauvegarde.

- En 2015, une délivrance du service très hétérogène. Le service de médiation familiale est proposé dans les locaux de l'UDAF sur Agen, Boé et Marmande, et dans la Mairie de Fumel. Si le service représente 1 ETP (2 médiatrices), 0,8 ETP sont assurés sur Agen et Marmande. Les territoires de Villeneuve et de Fumel ne sont couverts que par 0,2 ETP. Le Néracais n'est pas couvert. Depuis 2016, l'association La Sauvegarde est agréée afin que ses médiatrices puissent intervenir sur le département de façon complémentaire avec l'UDAF.

- En 2014, une activité supérieure aux objectifs fixés nationalement pour la médiation familiale, et des résultats qui permettent une amélioration significative des relations au sein de la famille (dans les deux tiers des cas).

- Des situations qui évoluent et une demande croissante, liée aux évolutions sociétales (hausse des divorces, variété des configurations familiales,...), à la réouverture du Tribunal de Marmande, à une meilleure connaissance du service par

11 La loi du 5 mars 2007 de réforme de la protection de l'enfance, complétée par la loi du 14 mars 2016, fait également de la prévention un axe majeur de la protection de l'enfance. La protection de l'enfance a pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, d'accompagner les familles et d'assurer, le cas échéant, selon des modalités adaptées à leurs besoins, une prise en charge partielle ou totale des mineurs. Elle comporte à cet effet un ensemble de mesures en faveur des enfants et de leurs parents...

- Au titre de ses compétences, le Président du Département met en place des actions de prévention, via le service social polyvalent, le service de l'aide à l'enfance, et le service de PMI. En 2014, par exemple, 193 familles ont été aidées par un TISF sur prescription du Département.

les professionnels et les publics, et pour partie à l'impact d'expérimentations comme la « double convocation ».

- Des services qui disposent de financements diversifiés, mais fragiles et peu pérennes, et qui soulèvent des inquiétudes quant à la pérennité du service Espace rencontre.

Les éléments clés



- * Le service Point rencontre de la Sauvegarde est proposé sur Agen et Marmande dans les locaux de centres de loisirs mis à disposition (0,87 ETP intervenants au total)

- * En 2015, lors du diagnostic, l'absence de couverture sur le Villeneuvois et le Néracais engendrait un engorgement du site d'Agen, qui témoignait d'un délai moyen d'attente de 8 mois (pas de délais sur Marmande)

- * Un nombre de nouvelles mesures judiciaires beaucoup plus important en 2014 par rapport à 2013. 95 enfants ont été reçus au titre d'une mesure judiciaire en 2014. En 2013, parmi les situations clôturées, plus d'une situation sur 4 avaient nécessité une intervention de moins de 6 mois, mais presque autant un accompagnement de deux ans ou plus.

- * Des aides financières peuvent être mobilisées : les aides financières d'urgence poursuivant un objectif alimentaire, et les aides financières « projet » visant à soutenir un projet éducatif autour de l'enfant (frais de garde, de scolarité, de loisirs...).

- * Le soutien éducatif offert par divers professionnels :
 - Conseillères en économie sociale et familiale pour la gestion budgétaire
 - Techniciennes en interventions sociales et familiales pour la gestion du quotidien
 - Éducatrices spécialisées ou assistantes sociales du service d'Accompagnement éducatif et familial, en utilisant des techniques empruntées à la médiation ou à la thérapie familiale
 - Service des actions éducatives en milieu ouvert, ce service ayant la particularité d'intervenir à la demande du juge des enfants dans des situations présentant un degré de gravité plus important

Diagnostic

sur l'offre d'accueil
de l'enfant



L'offre d'accueil individuel

2

Une offre d'accueil individuelle qui représente **61 % de la capacité des modes d'accueil formels sur le département**. Le taux de couverture de l'offre d'accueil individuel en 2013 était légèrement inférieur aux taux constatés à l'échelle nationale et sur les départements de référence (voir tableau infra). **Il est bien inférieur à la moyenne départementale sur les CDC du Canton de Prayssas, de Lot-et-Tolzac et du Pays de Lauzun**, alors qu'il n'existe pas d'offre collective sur la CDC du Canton de Prayssas, et que le nombre de places en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans est bien inférieur à la moyenne départementale sur les deux autres CDC.

Plus de la moitié des enfants (51,7 %) gardés par une assistante maternelle le sont en dehors de leur commune (contre 35,4 % en France). Un recours à l'offre de garde à domicile qui reste par ailleurs très limité en Lot-et-Garonne (seuls 34 enfants sont bénéficiaires de la Paje CMG garde à domicile en 2014)

3

Un nombre d'assistantes maternelles en activité en diminution entre 2012 et 2014. En 2015, le diagnostic de la CODAJE recensait 1508 AM agréées. 1298 avaient travaillé au moins un mois dans l'année en 2014 et 1108 étaient actives en novembre 2014 : 15 % (parmi celles ayant travaillé au moins un mois dans l'année) n'étaient donc pas en activité lors du mois d'observation.

• Un poids des assistantes maternelles inactives ou ayant une faible activité plus marqué en volume sur les trois agglomérations, mais une problématique également bien repérée dans le cadre de diagnostics locaux (CEJ) sur des territoires comme Fumel Communauté. **Entre 2012 et 2014, le nombre d'assistantes maternelles actives au 30/11 est passé de 1169 à 1108, soit une baisse de 2,6 % (-2 % à l'échelle de la France métropolitaine)**

4

Des assistantes maternelles qui accueillent en moyenne plus d'enfants par personne en Lot-et-Garonne en 2014 qu'en moyenne nationale (une tendance qui s'accroît entre 2012 et 2014). Mais une évolution qui ne signifie pas nécessairement qu'elles travaillent plus qu'à l'échelle nationale (comme en témoigne le plus faible nombre d'heures rémunérées par enfant accueilli).

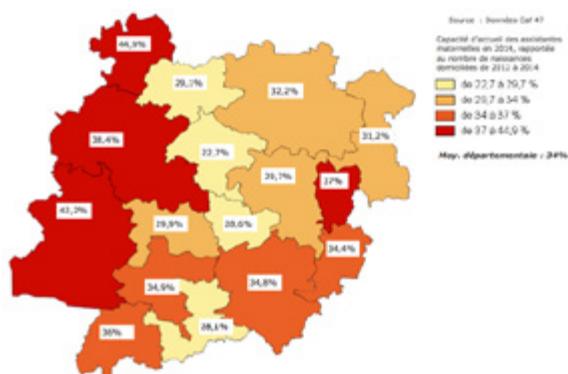
Les chiffres clés

1
2
3

- * Les places de ces assistantes maternelles sont destinées à l'accueil des enfants de moins de 6 ans, cependant dans la pratique **les enfants de moins de 3 ans représentaient 75 % des enfants accueillis par une assistante maternelle** à son domicile en 2014 en Lot-et-Garonne
- * 2 778 enfants de moins de 3 ans et 911 enfants de 3 à 5 ans révolus ont été accueillis par une assistante maternelle à domicile en 2014, soit 28,1 % et 9,6 % des enfants de ces tranches d'âge.
- * Rapportée aux naissances domiciliées, la capacité d'accueil des assistantes maternelles représentait en 2014 **un taux de couverture de 34 % de la demande potentielle** pour les enfants de moins de 3 ans
- * **Le nombre d'enfants de moins de 6 ans gardés par une assistante maternelle diminue toutefois de 1,6 % entre 2012 et 2014** (-1,8 % à l'échelle nationale, -0,5 % pour les moins de 3 ans)

La carte de l'offre d'accueil individuel

Le taux de couverture de la demande potentielle d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans par l'offre d'accueil des assistantes maternelles - actives - par EPCI, en 2014



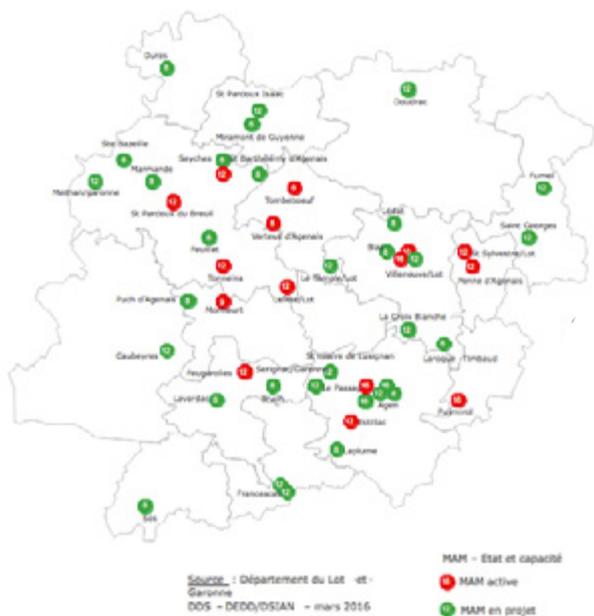
5 Une problématique de renouvellement qui se pose de manière plus accentuée en Lot-et-Garonne: la part des assistantes maternelles en activité de 60 ans et plus représente 11,1 % des assistantes maternelles actives en 2014, contre 9,6 % au national.

- Un constat qui pose la question de la **fin d'activité probable** à court terme d'un nombre important d'assistantes maternelles, et **un renouvellement qui ne va pas de soi** au regard des conditions d'exercice du métier, des difficultés rencontrées et des représentations qu'il peut véhiculer

Le développement des MAM : une offre en forte croissance

- En mars 2016, 15 Maisons d'Assistant(e)s maternel(s) (MAM) étaient en activité sur le département et 33 en projet.
- Des acteurs qui soulignent la **fragilité des projets et la nécessité d'accompagner ce développement**, de mieux communiquer sur leur cadre de référence (pour éviter également les confusions avec les EAJE).
- Des partenaires qui souhaitent toutefois accompagner ces évolutions pour **diversifier la palette des réponses apportées aux parents, tout en veillant à ne pas fragiliser l'activité des assistantes maternelles à domicile.**

Répartition des Maisons d'Assistant(e)s maternel(le)s ouvertes ou en projet en mars 2016

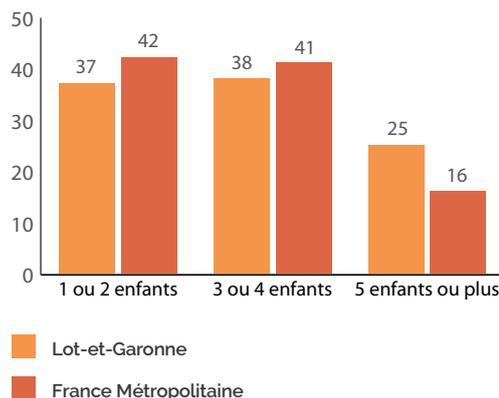


Les éléments clés

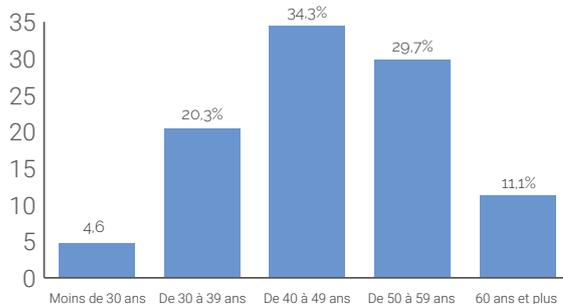


- * **3,4 enfants sont en moyenne accueillis par les assistantes maternelles** du Département en 2014 (contre 3 enfants au national), mais 37 % n'ont accueilli que 1 à 2 enfants en moyenne (Source: Caf47, AcoSS-Centre Pajemploi, IMAJE 2014)
- * **Un nombre moyen d'heures rémunérées par enfants accueillis plus faible** (94h en Lot-et-Garonne en 2014, contre 100h à l'échelle nationale), mais une rémunération plus importante (un salaire mensuel net de 1062,49 € contre 1007,39 € au national)
- * Des **rémunérations qui restent peu attractives** et des acteurs qui font le constat du **développement croissant des « petits contrats »**, au détriment des accueils réguliers (gros contrats)

Nombre d'enfants accueillis en moyenne par les assistantes maternelles en 2014
Source: AcoSS-Centre Pajemploi, IMAJE



Répartition par âge des assistantes maternelles en activité au 30 novembre 2014 en Lot-et-Garonne
Source: AcoSS-Centre Pajemploi, IMAJE



6 Les RAM: des acteurs structurants sur les territoires pour informer, orienter les familles et les professionnels (assistantes maternelles, gardes à domicile,...). En 2016, 281 communes du Lot-et-Garonne sont couvertes par un RAM, soit 88,1 % du territoire départemental.

- Le diagnostic a montré que les parents méconnaissent bien souvent les spécificités des différents types d'accueil qui peuvent leur être proposés. Ils constituent par ailleurs un levier incontournable pour développer la qualité de l'accueil individuel, y compris dans le cadre des projets de MAM, et renforcer l'articulation et la complémentarité des différents modes d'accueil.
- L'agrément des RAM est délivré par la CAF selon un référentiel spécifique. Les RAM agréés bénéficient d'un financement par le biais d'une prestation de service.

L'offre d'accueil collectif

7 Les modes d'accueil collectif du jeune enfant représentaient 28,5 % de l'offre d'accueil proposée aux parents d'enfants de moins de 3 ans en 2014. Le Lot-et-Garonne dispose d'un bon maillage territorial, avec toutefois des disparités assez fortes:

- Un taux qui a progressé par rapport à 2013 (15,3 %), mais qui reste très inégal selon les territoires:

- 2 EPCI ne proposent pas d'offre d'accueil collectif en 2014: les CDC du Canton de Prayssas et du Pays de Duras

- 4 EPCI sont nettement en dessous de la moyenne départementale: les CDC du Pays de Lauzun, de Lot-et-Tolzac, des Coteaux de l'Albret et du Val d'Albret

8 71 EAJE en activité étaient recensés fin 2014, dont 3 micro-crèches Paje. Les multi-accueils représentent plus des trois quarts des établissements et services d'accueil proposés. L'accueil en crèche familiale est relativement peu développé et il n'existe pas de jardins d'enfants, ni de crèches parentales. Les EAJE de moins de 20 places représentent 62 % des structures (41,6 % au national)

Les chiffres clés

1 2 3

- * Le département compte 29 RAM et 42 lieux de délivrance du service: seules certaines communes de la CA d'Agen, les CDC des Coteaux d'Albret et Porte d'Aquitaine en Pays de Serres ne sont pas couvertes.
- * 20,98 ETP animateurs RAM assurent la délivrance du service en Lot-et-Garonne, soit 1 ETP pour 52,8 assistantes maternelles actives au mois de novembre 2014
- * Pour les territoires couverts par un RAM, la couverture des assistantes maternelles est toutefois très différente, passant de 15 assistant(e)s maternel(le)s sur la CDC Lot-et-Tolzac à 84,7 sur la CA du Grand Villeneuvois (à relier toutefois aux amplitudes d'ouverture)
- * La capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par l'offre d'accueil collectif s'élève à 16,6 % en 2014 en Lot-et-Garonne (avec les structures en mode Paje)
- * L'observatoire national de la petite enfance situait en 2013 ce taux de couverture à 15,4 % en Lot-et-Garonne, contre 16,7 % en France Métropolitaine (stable par rapport à 2011, contre +0,9 % à l'échelle de la France Métropolitaine)
- * En 2013, une capacité théorique d'accueil collectif inférieure à la moyenne nationale, mais supérieure aux principaux départements de référence (Dordogne, Landes, Loir-et-Cher, Tarn-et-Garonne)



9 Une offre qui s'est développée et diversifiée depuis 2008. Le nombre de places est ainsi passé de 1443 places en 2008 à 1612 en 2014 (modes Psu uniquement). **Un nombre de places qui s'est développé en multi-accueils, et via la création récente de plusieurs micro-crèches (7 depuis 2011 en mode Psu)**

Un recours à l'offre collective très variable suivant les territoires

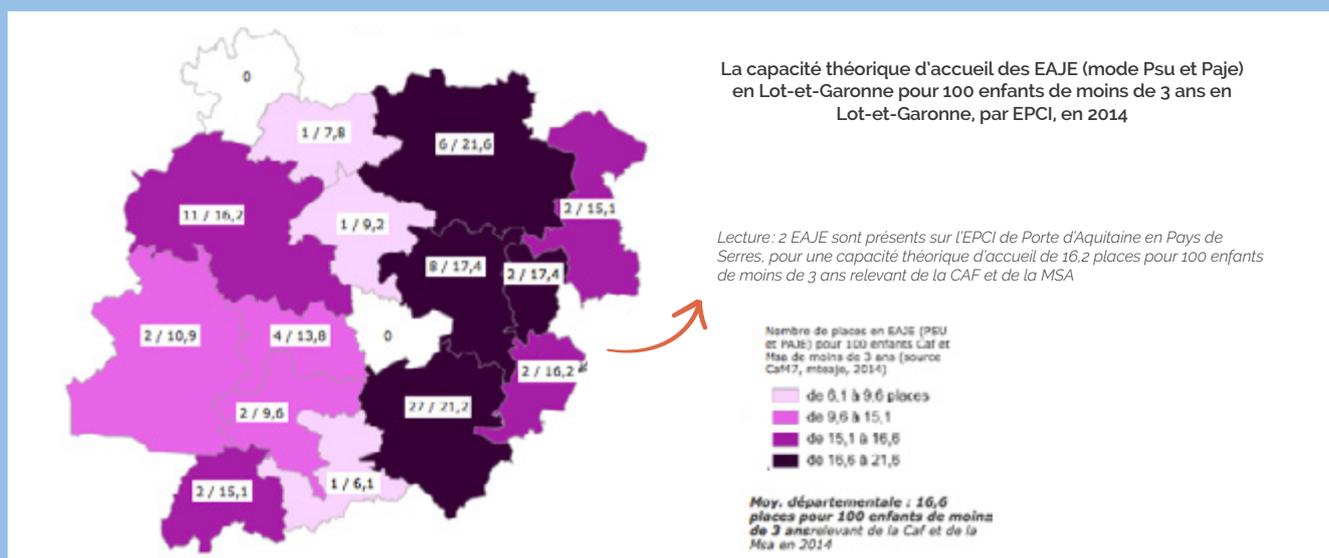
- Les EAJE du département disposaient en 2014 d'environ **1 place d'accueil pour 2 enfants inscrits** au moins une fois dans l'année. 3 285 enfants ont été inscrits au moins une fois dans l'année en EAJE (mode Psu), soit **un peu plus de 16 % des enfants de moins de 6 ans** relevant de la CAF et de la MSA (Selon le tableau de bord de la CAF, des structures qui n'ont cependant accueilli en 2014 que des enfants de moins de 4 ans)

- Un ratio toutefois très variable suivant les territoires**: d'1 place pour 3,6 enfants inscrits sur la CDC Coteaux et Landes de Gascogne à 1 place pour 1,3 enfants inscrits sur la CDC Fumel Communauté en 2014

10 Des taux d'occupation et prix de revient moyen horaire qui fluctuent fortement suivant les années, les territoires et les types d'accueil. **Un taux d'occupation financier moyen de 77,6 % en 2014** (source CAF, Mteaje, 2014), qui oscille de 63,2 % sur la CDC de Fumel Communauté à 96,1 % sur la CDC Lot-et-Tolzac.

11 Des EAJE qui accueillent une part importante de publics aux revenus modestes. **Les familles dont la participation est inférieure ou égale à 1 € représentent 44,7 % des familles** dont les enfants ont été accueillis en EAJE en 2014 sur le Lot-et-Garonne. **Au sein de certains EAJE, ces familles représentent 100 % ou presque des familles dont les enfants sont accueillis**: multi-accueils Pause Câlines et Petits Lapins, micro-crèche Montanou sur Agen ou multi-accueil la Gravette à Marmande ...

La carte de l'offre d'accueil collectif



Zoom



12 Selon les acteurs, des demandes d'accueil pour les publics en insertion qui peinent à trouver des solutions. Les EAJE disposent de places dites « d'urgence », mais ces places sont souvent engorgées et ne répondent pas toujours aux besoins des familles (horaires parfois atypiques). Des acteurs qui soulignent également la nécessité d'aller au-delà de la mise à disposition de places d'accueil et d'apporter une réponse dans le cadre d'un accompagnement plus global.

13 Des difficultés rencontrées pour faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap.

Un sujet qui a déjà fait l'objet de nombreuses initiatives: un groupe de travail thématique dans le cadre de la Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant (CODAJE), l'initiation en 2013 du réseau départemental FAHRE, la réalisation d'un guide « Les chemins vers un accueil pour tous », réalisé avec les EAJE et ALSH...

- Des partenariats qui se sont développés (CMP, CAMSP,...), mais une dynamique à relancer. Les besoins sont réels, mais les enfants sont loin de tous bénéficier d'une reconnaissance. Des acteurs qui évoquent leurs difficultés pour trouver des structures d'accueil adaptées, ou mobiliser des professionnels extérieurs pouvant intervenir au sein des EAJE. Un travail qui se fait souvent au « cas par cas », demande une forte mobilisation du réseau et des aménagements parfois complexes tant aux structures qu'aux parents concernés.

14 Une offre d'accueil en horaires atypiques peu développée sur le département. L'offre d'accueil collectif en horaires atypiques est très limitée en Lot-et-Garonne.

- Seuls 5 EAJE ont une amplitude horaire comprise entre 13,5 et 16,5 heures journalières: ces crèches et micro-crèches sont toutes situées sur l'agglomération d'Agen.

L'association Solincité a développé depuis octobre 2014 un service de « Garde d'enfant à domicile pour les personnes en insertion professionnelle »

- * Ce service vise à répondre aux besoins d'accueil en urgence par un mode de garde à domicile d'enfants porteurs de handicap, et d'enfants de personnes en insertion professionnelle (formation, intérim, emploi...), en emploi avec des horaires atypiques (de 6h30 à 22 heures), et dont le mode de garde est un frein à l'accès ou au maintien dans l'emploi
- * D'abord expérimenté sur le territoire de Marmande, ce service a ensuite été étendu sur les territoires d'Agen et de Villeneuve.
- * En 2015, l'association a recensé 69 demandes, concernant 125 enfants sur tout le département: elle est intervenue auprès de 53 familles sur les trois secteurs

Les chiffres clés



- * 15 % des parents déclarent dans l'enquête menée en 2016 avoir des besoins d'accueil le matin avant 7h30 et le soir après 19h, ou le week-end
- * Entre 12 et 15 % de ceux qui font appel à une offre d'accueil collective signalent avoir ce besoin, mais que leur mode de garde actuel n'y répond pas

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans

15 La scolarisation des enfants de moins de trois ans est une des mesures-clés de la refondation de l'École. Elle a été identifiée comme un **puissant levier pour la réussite des élèves**, notamment de ceux issus des milieux les moins favorisés.

Les enfants de moins de 3 ans sont accueillis :

- dans les écoles maternelles, dans la limite des places disponibles,
- dans les dispositifs « Scolarisation des enfants de moins de 3 ans », dispositifs créés à la rentrée 2013, dans le contexte de la loi de refondation,
- dans les écoles en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP), avec une forte incitation depuis la rentrée 2014.

Le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans est donc remonté depuis la rentrée 2013. Ce taux se situe en REP aux environs de 33 % et à 17 % sur l'ensemble du Lot et Garonne.

18 classes/dispositifs « Scolarisation des enfants de moins de trois ans » sont actuellement ouverts à la rentrée 2016, principalement en REP (Agen, Villeneuve sur Lot) et sur des territoires couverts par la politique de la ville ou des territoires en zone de revitalisation rurale (Aiguillon, Lavardac, Meilhan-sur-Garonne, Monflanquin, Monheurt, Monsempron-Libos, Nérac, Port Sainte Marie, Vianne).

Un travail partenarial, pour accompagner la transition vers l'école et adapter l'accueil des moins de trois ans en maternelle, est actuellement conduit: adaptation des horaires, des locaux, du taux d'encadrement et de la formation des enseignants, des ATSEM...

Les chiffres clés



* En 2013, le taux de préscolarisation s'établissait à 11,8 % à l'échelle nationale selon un rapport IGAS de juin 2014 consacré au sujet (« Scolarité des enfants de moins de trois ans: une dynamique d'accroissement des effectifs et d'amélioration de la qualité à poursuivre »)

* Dans l'enquête menée en 2016, 20 % des parents déclaraient garder eux-mêmes la majeure partie du temps leur enfant de moins de 3 ans. 32 % déclaraient le garder à titre complémentaire.

* Les répondants qui n'exercent pas d'activité professionnelle sont 66 % à déclarer garder eux-mêmes leur enfant, contre 5 % de ceux qui travaillent

* Les répondants ayant 3 enfants ou plus sont également plus nombreux à déclarer garder eux-mêmes leurs enfants

La garde par les parents

16 La garde des enfants par leurs parents: une situation choisie ou subie par les parents du Lot-et-Garonne? En Lot-et-Garonne, en 2014, 18,4 % des enfants de 0 à 3 ans sont gardés par un parent qui a interrompu totalement ou partiellement son activité. **Si le fait de garder soi-même son enfant est présenté comme un « choix » par 31 % des parents enquêtés en 2016, 21 % d'entre eux soulignent néanmoins l'importance du coût financier dans les déterminants du choix, et 8 % ne pas avoir d'autre choix possible.**

- Les parents d'enfants de 3 à 6 ans scolarisés à temps plein sont également 39 % à garder leur(s) enfants avant et/ou après l'école et 47 % le mercredi. La garde par les parents reste importante même pour les parents qui exercent une activité professionnelle à temps plein: 39 % gardent eux-mêmes leur enfant le mercredi et 30 % le matin et/ou le soir après l'école. Les accueils de loisirs sont déclarés à la Ddcsp et font l'objet de l'avis de la PMI dès lors qu'ils accueillent des enfants de moins de six ans.

L'accueil périscolaire et extrascolaire

17 66 ALSH proposaient un accueil de loisirs extrascolaires en 2014. 53 accueillait des enfants de moins de 6 ans les mercredis et lors des petites vacances scolaires et 52 sur les grandes vacances (source tableau de bord de suivi de la Caf47, 2014). 58 % étaient gérés par une collectivité. Mais des territoires d'intervention qui ne sont pas homogènes: certains restent à l'échelle communale, tandis que d'autres couvrent le territoire de la CDC.

- Un accueil périscolaire qui s'est fortement développé avec la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. 201 « fiches périscolaire » ont été déposées à la rentrée 2015-2016 auprès de la DDCSPP (77 organisateurs).

77 % des Accueils périscolaires sont gérés par des collectivités (Mairie, SIVOS, SIVU, EPCI). **205 communes ont signé un Projet éducatif territorial (PEdT) dans le Lot-et-Garonne entre 2013 et 2015**: des acteurs qui appellent de leurs vœux à un renforcement du pilotage de cette politique, impliquant toutes les parties concernées par le parcours de l'enfant et la conciliation des temps de l'enfant.

- En 2013, seuls 65 ALP (sur 70) accueillait des enfants de moins de 6 ans. 5 716 enfants de moins de 6 ans étaient concernés par l'accueil périscolaire sur l'année scolaire 2015/2016, soit 38 % de l'ensemble des enfants accueillis. Les accueils de loisirs périscolaires ont vocation à accueillir les temps d'activités périscolaires (Tap).

Les enseignements clés de l'enquête menée auprès des parents

- 65 % des parents se déclarent très satisfaits du mode d'accueil de leur enfant de moins de 3 ans, alors qu'ils ne sont que 38 % à l'être parmi les parents d'enfants de 3 à 6 ans

- 36 % des répondants déclarent avoir rencontré des difficultés pour trouver un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans (33 % pour les parents d'enfants de moins de 6 ans)

- Des difficultés nettement plus souvent évoquées par les personnes qui ont des besoins d'accueil en horaires atypiques, qui ne disposent pas de solution en proximité dans leur environnement familial et les familles monoparentales

- Des parents qui recherchent majoritairement dans l'idéal une offre de garde collective, mais qui valorisent plutôt l'accueil individuel en termes de souplesse et d'adaptabilité à leurs besoins

- 78 % des parents qui plébiscitent l'accueil par une assistante maternelle à domicile emploient effectivement une assistante maternelle à domicile et 13 % les gardent eux-mêmes. L'adéquation est moins forte lorsque c'est l'accueil collectif qui est présenté comme le mode d'accueil idéal

- Près d'un parent sur 5 déclare avoir rencontré des difficultés pour trouver une information sur les différents types d'accueil et 40 % pour trouver une information sur les différentes aides mobilisables. Le bouche-à-oreille, l'école et la Mairie constituent les principales sources d'information

L'ensemble de ces constats et de ces enjeux ont servi de points d'appui à l'élaboration du plan d'action du Schéma départemental des services aux familles.





Les enjeux stratégiques et les axes du schéma



Les enjeux stratégiques et les axes du schéma

Ces 9 enjeux ont été présentés et discutés lors de la journée départementale de mobilisation des partenaires, organisée le 20 septembre 2016, à Tonneins. Leur déclinaison opérationnelle a été travaillée dans le cadre de 4 ateliers thématiques, visant à formuler des propositions d'actions à intégrer dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles.

Au regard des enseignements de cette journée, 9 axes thématiques transversaux ont été retenus et déclinés en fiches actions.

Chaque axe thématique peut répondre à plusieurs enjeux

Les axes thématiques et leur déclinaison opérationnelle

AXE 1 Réduire les inégalités territoriales sur l'ensemble des champs d'intervention du schéma départemental des services aux familles

- Action 1: Définir les territoires prioritaires et assurer un maillage territorial adapté aux besoins
- Action 2: Renforcer le maillage des structures d'animation de la vie sociale

AXE 2 Développer l'accompagnement des familles en situation de vulnérabilité

- Action 3: Accompagner les familles vers un mode d'accueil adapté permettant de lever les freins à l'insertion et à l'emploi
- Action 4: Agir sur les conséquences des événements déclencheurs de la vulnérabilité

AXE 3 Favoriser l'accompagnement et l'accueil des enfants et/ou parents en situation de handicap en milieu ordinaire

- Action 5: Mettre en œuvre un Pôle ressources handicap départemental

AXE 4 Adapter les modes d'accueil aux besoins des enfants et des familles

- Action 6: Développer une approche partagée de la qualité de l'accueil du jeune enfant (0-6 ans)
- Action 7: Améliorer les réponses aux besoins d'accueil en horaires atypiques des familles
- Action 8: Développer l'accompagnement des Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

AXE 5 Renforcer l'articulation des temps de l'enfant et du jeune

- Action 9: Favoriser la transition vers l'école
- Action 10: Assurer une cohérence éducative par le développement de Projets éducatifs territoriaux de qualité

AXE 6 Développer les ressources et le réseau des professionnels des services aux familles

- Action 11: Animer et outiller le réseau des professionnels des services aux familles à l'échelle départementale et territoriale

AXE 7 Améliorer l'information et la participation des familles

- Action 12: Développer une information partagée et accessible à destination des familles
- Action 13: Avoir une démarche pro-active en direction des familles

AXE 8 Vivre ensemble

- Action 14: Répondre aux enjeux du vivre ensemble

AXE 9 Mettre en place une politique jeunesse partenariale

- Action 15: Mettre en place une politique jeunesse partenariale

dont 3 sur la seule commune d'Agen.

Agir sur ces inégalités territoriales constitue donc un enjeu majeur pour le département. **L'identification des territoires prioritaires** sur le volet petite enfance selon la méthodologie posée par la Cnaf prévoit de croiser 3 éléments à l'échelle de la collectivité territoriale ayant la compétence « enfance » : le taux de couverture global, le potentiel financier et le revenu moyen par habitant. **Ce mode de calcul national n'est pas défini sur les champs de l'accompagnement à la parentalité, de l'animation de la vie sociale ou de la jeunesse.** Il ne tient pas compte par ailleurs de paramètres tels que les dynamiques démographiques ou les caractéristiques socio-économiques des familles du territoire.

Définir des critères et indicateurs pertinents pour identifier les territoires à prioriser en Lot-et-Garonne et flécher les leviers financiers destinés à corriger les inégalités, assurer une veille renforcée, constituent donc un enjeu d'importance pour les partenaires du schéma.

- Définir les territoires prioritaires d'intervention sur l'ensemble des champs du Schéma (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, Animation de la vie sociale)
- Encourager le développement d'une offre adaptée dans les territoires prioritaires d'intervention
- Développer, structurer et pérenniser une offre diversifiée sur l'ensemble du département
- Développer la communication sur les leviers financiers et méthodologiques mobilisables dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles
- Optimiser et maintenir l'existant sur le département

Objectifs opérationnels

- Les collectivités territoriales, les services existants (EAJE, assistantes maternelles, associations, entreprises...)
- Les porteurs de projets potentiels (y compris les familles à l'initiative de projets)

Publics cibles

- **Mise en place d'un groupe de travail permettant de définir les territoires prioritaires du Lot-et-Garonne sur la base d'indicateurs partagés :**

Ces indicateurs permettront **d'identifier les déséquilibres territoriaux** et les territoires qui devront faire l'objet d'une **attention renforcée des partenaires.**

Pourront notamment être pris en compte pour :

- L'accueil du jeune enfant : à l'échelle des EPCI :
 - Des indicateurs relatifs à la **dynamique démographique et à la dynamique des naissances** : l'analyse portera sur les évolutions constatées sur les 4 dernières années, pour saisir une tendance, plutôt qu'une situation à une date donnée et adapter les actions ;
 - Des indicateurs de **saturation de l'offre d'accueil** : l'évolution des taux d'occupation des EAJE, du nombre et du taux d'activité des assistant(e) s maternel (le) s ainsi que de la part des assistant(e) s maternel (le) s de 60 ans et plus ;
 - Des indicateurs de **besoins potentiels** : en prenant en compte dans le calcul le taux de couverture de la demande potentielle par les modes de garde formels, la part des couples bi-actifs ou monoparents actifs (le taux d'activité des femmes constitue également un indicateur mobilisable), la part des familles monoparentales et la part des familles à bas revenus.
 - Une attention particulière sera portée sur les territoires ruraux et les territoires prioritaires de la Politique de la Ville
- l'accompagnement à la parentalité :

Contenu



Axe 1 - Action 1

- Les indicateurs cibles de **couverture des dispositifs** (REAAP, CLAS, Médiation familiale, Espace rencontre, LAEP...) de la COG 2013-2017 de la Branche famille
 - Les indicateurs de **couverture territoriale** des actions / dispositifs / services mobilisés dans le cadre du diagnostic partagé (REAAP, LAEP, CLAS...)
 - La **cartographie** des dispositifs / actions / services proposés sur les territoires (prise en compte de la diversité de l'offre présente sur les territoires)
 - l'animation de la vie sociale:
 - Les territoires couverts par la **géographie prioritaire** de la Politique de la Ville (PV)
 - Les Zones de revitalisation rurale (ZRR)
 - Les territoires qui concentrent des taux de fragilités sociales importants (taux de familles monoparentales, de familles à bas revenus...)
 - **Développer, structurer et pérenniser l'offre d'accompagnement à la parentalité:**
 - Développer les actions REAAP et CLAS
 - Consolider la convention pluriannuelle, pluri-partenaire relative à l'animation des CLAS sur l'ensemble du département
 - Mise en place d'un réseau des acteurs LAEP
 - Assurer une meilleure cohérence et coordination de l'ensemble des dispositifs et actions d'accompagnement à la parentalité (médiation familiale, aide à domicile, PRE, mallette des parents, école ouverte aux parents...)
 - **Développer, structurer et pérenniser l'offre « accueil de loisirs »:**
 - Garantir l'accessibilité des équipements aux familles par une tarification modulée et un service de qualité
 - **Jeunesse:** cette réflexion sera menée à l'issue du diagnostic territorial partagé mené en 2017
 - La réflexion du groupe de travail devra s'articuler avec les autres schémas départementaux (Schéma départemental d'amélioration des services au public...).
 - Mise en œuvre d'une démarche de prospection sur les territoires prioritaires s'appuyant sur des constats et objectifs partagés, pour sensibiliser les acteurs locaux (en particulier les élus), et explorer avec eux les pistes de travail envisageables
 - Promotion des leviers techniques et financiers mobilisables pour développer et/ou diversifier l'offre sur ces territoires
-
- Plan crèches, aides à l'investissement, Fonds de rééquilibrage territorial, Fonds Publics et Territoires, Contrat Enfance Jeunesse
 - Prime à l'installation des assistantes maternelles, Prime au démarrage des MAM CAF & MSA
 - Subvention à la création de structures, à l'équipement CAF et MSA
 - Acteurs et dispositif REAAP

**Moyens
matériels,
humains et
financiers**

- Crédits Politique de la Ville (PV), Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), FSE, Leader...
- Financements des partenaires institutionnels et collectivités locales sous réserve des ressources mobilisables
- Mobilisation des moyens logistiques et ressources humaines des partenaires du Schéma départemental

Co-pilotage de l'action: CAF et MSA

Partenaires clés: le Département, les communautés d'agglomérations du département, les services départementaux de l'Éducation nationale, la Justice, la DDCSPP, et l'ensemble des partenaires du Schéma départemental des services aux familles

Pilotage

Mai 2017:

- Mise en place du groupe de travail permettant de définir les territoires prioritaires du Lot-et-Garonne

2e semestre 2017:

- Définition des territoires prioritaires petite enfance, animation de la vie sociale et parentalité et lancement du diagnostic jeunesse (préalable à la définition des territoires prioritaires sur ce champ)
- Mise en place d'une tarification modulée dans les ALSH

1er semestre 2018:

- Mise en place d'un réseau des LAEP

2016-2020:

- Développement, structuration et pérennisation d'une offre diversifiée sur l'ensemble du département
- Consolidation de la convention pluri-annuelle pluri-partenaire relative à l'animation des CLAS sur l'ensemble du département

Échéancier

- Évolution du nombre de projets soutenus (sur tous les champs du Schéma) sur les territoires prioritaires sur la durée du schéma par rapport à la période 2011-2015.

- Évolution du taux de couverture de l'offre d'accueil (en individuel et/ou collectif selon les besoins), des actions parentalité et des structures du champ de l'animation de la vie sociale sur les territoires prioritaires par rapport à la demande potentielle.

Indicateurs d'évaluation



Axe 1 - Action 2

Contexte, éléments de diagnostic

Action 2 :

Renforcer le maillage des structures d'animation de la vie sociale

L'animation de la vie sociale constitue un enjeu clé sur le département : le Lot-et-Garonne est nettement « sous-doté » en matière de centres sociaux et d'espaces de vie sociale. En 2015, lorsque le diagnostic partagé a été réalisé sur cette thématique, seuls 4 centres sociaux étaient en activité (3 projets étaient néanmoins à l'étude sur Fumel, Marmande et Tonneins), et 6 espaces de vie sociale étaient agréés par la CAF (5 autres étaient en projet). Sur les 4 centres sociaux, 3 sont implantés à Agen (le quatrième sur Port-Sainte-Marie).

Ces structures sont pourtant des relais fortement moteurs sur les territoires pour développer des actions en direction des familles, de l'enfance et de la jeunesse, favoriser la participation des habitants. Tous les centres sociaux disposent de la prestation « Animation collective familles » de la CAF et proposent des actions en direction des familles, via différents axes (ateliers enfants – parents, groupes de paroles, sorties loisirs...) et modalités d'intervention.

Ces projets sont souvent montés en partenariat avec des structures et acteurs œuvrant sur le champ de l'enfance, de l'éducation ou de l'accompagnement à la parentalité (plateforme de réussite éducative, porteurs de projets REAAP, médiathèques, multi-accueil...).

Le diagnostic territorial a du reste montré la pertinence de ces relais locaux pour répondre aux enjeux identifiés sur les territoires du Lot-et-Garonne, en particulier :

- Les enjeux d'**attractivité** ;
- Les enjeux relatifs la **précarité** d'une frange importante de la population, y compris des publics jeunes, qui renforcent les **impératifs de solidarité** ;
- Les enjeux d'**accès aux droits** sur des territoires en partie désertés par certains services publics ;
- Les problématiques de **renouvellement / construction des réponses proposées aux jeunes** sur le territoire ;
- Les problématiques relatives à l'**animation et à l'articulation des nombreuses initiatives locales** portées par les acteurs associatifs et publics en faveur de l'animation de la vie sociale ;
- La nécessité de « **dépasser les logiques d'entre-soi** » pour construire un projet où tout le monde peut y trouver sa place ;
- La nécessité de répondre aux enjeux actuels du « Vivre ensemble » (cf. fiche 14 de l'axe 8)
- ...

Les participants à la rencontre départementale organisée à Tonneins le 20 septembre 2016 ont donc naturellement positionné les centres sociaux et espaces de vie sociale comme des acteurs « ressources » incontournables pour le développement et l'animation des actions du Schéma départemental des services aux familles. Affirmer ce rôle nécessite cependant d'accompagner la structuration de l'offre d'animation de la vie sociale sur les champs couverts par le Schéma départemental des services aux familles et de mieux communiquer sur leur cadre de référence.

Objectifs opérationnels

- Affirmer les centres sociaux comme partenaires essentiels du Schéma départemental des services aux familles et acteurs structurants des politiques menées sur les champs de l'enfance, de la jeunesse et de l'accompagnement à la parentalité
- Développer le dispositif d'évaluation et d'observation partagée sur l'animation de la vie sociale en Lot-et-

Garonne (Senacs)

- Favoriser la mise en place d'une gouvernance partagée (aux niveaux local et départemental) autour de ces structures
- Assurer l'articulation entre le Schéma Départemental des Services aux Familles et les projets sociaux de ces structures
- Communiquer sur le cadre de référence des centres sociaux et des **espaces de vie sociale**
- Mettre en œuvre une démarche de prospection pour identifier les porteurs de projets potentiels, notamment associatifs

- Les collectivités territoriales
- Les structures d'animation de la vie sociale
- Les porteurs de projets potentiels
- Les partenaires institutionnels du Schéma

Publics cibles

• **Enrichir le dispositif d'évaluation et d'observation sociale partagée sur l'animation de la vie sociale en Lot-et-Garonne**

- Poursuivre la valorisation des données remontées via l'outil **SENACS** (plaquette régionale et départementale) auprès des structures d'animation de la vie sociale, auprès des porteurs de projets potentiels et des collectivités

- **Encourager la mise en réseau des structures d'animation de la vie sociale** pour contribuer notamment à cette évaluation, favoriser la mise en commun des expériences

- **Réunir un comité technique dédié à l'animation de la vie sociale** pour partager les résultats de ces évaluations, et les orientations à poursuivre en matière d'animation de la vie sociale sur le département (développement de l'implantation de la fédération des centres sociaux de France en Lot-et-Garonne,...)

• **Renforcer la communication auprès des collectivités (élus, techniciens) sur le cadre de référence des structures d'animation de la vie sociale (fonctionnement, missions, critères d'agrément,...)**

- **Prendre appui** sur le schéma départemental des services aux familles **pour sensibiliser** les élus et techniciens locaux

- **Lutter contre les représentations et connotations négatives** associées aux centres sociaux

- **Communiquer** spécifiquement sur le cadre de référence des centres sociaux et des **espaces de vie sociale**, qui peuvent proposer un niveau d'intervention plus souple sur les territoires qui ne peuvent envisager à court ou moyen terme l'engagement dans un projet de centre social

• **Accompagner à l'échelle locale la mise en place de conventions partenariales autour de chaque projet social**

- Une convention établie sur la base d'un projet politique partagé entre la structure AVS et les signataires (commune, EPCI,...)

- Une convention établissant les possibilités de mutualisation (de moyens, savoir-faire,...) et de coordination inter-structures, de partenariats de projets et d'actions impliquant la diversité des acteurs locaux

- **Mettre en place une démarche de prospection pour identifier les porteurs de projets potentiels, notamment associatifs**

Contenu

Moyens matériels, humains et financiers

- Financement via les prestations de service dédiées de la CAF et de la MSA
- Charte territoriale des solidarités aux familles – MSA
- Ressources humaines et soutien technique des partenaires du Schéma départemental des services aux familles

Pilotage

Co-pilotage de l'action: CAF et MSA

Partenaires clés: le Département, les communautés d'agglomérations du département, les services départementaux de l'Éducation nationale, la DDCSPP, et l'ensemble des partenaires du Schéma départemental des services aux familles

Échéancier

2e semestre 2017 :

- Réunion du comité technique dédié à l'animation de la vie sociale
- Définition et lancement de la communication sur le cadre de référence des structures d'animation de la vie sociale

1er semestre 2018 :

- Mise en place d'un réseau des acteurs

2017-2020 :

- Développement des projets sur les territoires identifiés
- Signature de conventions locales

Indicateurs d'évaluation

- Évolution du nombre de structures d'animation de la vie sociale et de projets en cours par rapport au diagnostic de 2015
- Nombre d'actions des structures d'animation de la vie sociale liées au Schéma départemental des services aux familles
- Implication des structures d'animation de la vie sociale dans l'animation locale du Schéma départemental des services aux familles
- Nombre de conventions locales signées autour de ces structures
- Niveau d'implication des partenaires sur la gouvernance partagée sur ces structures

AXE 2**Développer l'accompagnement des familles en situation de vulnérabilité***Enjeux stratégiques 2 et 3***Pilote de l'axe : Mutualité sociale agricole****Définition « public vulnérable » :**

Dans la lettre circulaire CNAF du 1er octobre 2009 sur les orientations en matière de travail social, la « **vulnérabilité** » est décrite comme une **situation ayant un caractère momentané, au contraire de la précarité « dont l'état s'inscrit dans la durée »**. La situation de vulnérabilité est définie comme « la conséquence du passage d'un état de stabilité à un état d'instabilité qui fragilise ou dégrade la situation ou la personne ». Elle peut déboucher sur la précarité s'il y a enchaînement ou cumul des difficultés.

Ainsi, définie sous cet angle, la vulnérabilité n'est pas seulement liée à la situation familiale, économique ou psychologique (monoparentalité et faibles revenus, isolement social etc.) mais elle peut aussi être engendrée par un évènement de vie (perte d'emploi, séparation, veuvage, maladie, handicap, décès d'un enfant...), par des conditions matérielles (logement surpeuplé, logement non décent, expulsion...) et par le cadre de vie (absence d'équipements de proximité, environnement immédiat dégradé), impactant ou modifiant la vie familiale.

Action 3 :**Accompagner les familles vers un mode d'accueil adapté permettant de lever les freins à l'insertion et à l'emploi**

Faute d'accueils adaptés, les parents du Lot-et-Garonne sont actuellement pénalisés dans leurs démarches d'insertion professionnelle. Les EAJE, les assistantes maternelles ou les accueils de loisirs apportent des réponses dans la limite de leurs places disponibles, mais les enseignements du diagnostic partagé montrent bien que ces demandes restent complexes à satisfaire.

Les EAJE disposent de places dites « d'urgence », mais elles recouvrent une diversité de besoins, sont souvent engorgées et ne répondent pas toujours aux besoins des familles inscrites dans un parcours d'insertion, en particulier lorsqu'ils se situent sur des horaires atypiques.

Le diagnostic départemental réalisé en 2016 sur l'accueil du jeune enfant a par ailleurs souligné **la nécessité d'aller au-delà de la mise à disposition de places et d'apporter des réponses dans le cadre d'un accompagnement plus global :**

- En Lot-et-Garonne, par exemple, l'association Solincité a développé depuis octobre 2014 un service de « **Garde à domicile pour les personnes en insertion professionnelle** ». Ce service vise à répondre sur une durée limitée aux besoins de parents travaillant en horaires atypiques, engagés dans une dynamique d'insertion professionnelle (formation, intérim, emploi précaire, saisonnier...) ou ayant besoin de trouver une solution de garde pour leur enfant en situation de handicap. D'abord expérimenté sur le territoire de Marmande, ce service a été ensuite étendu sur les territoires d'Agen et de Villeneuve. Il s'accompagne d'un accompagnement des familles pour leur permettre de trouver une mode d'accueil pérenne.
- Parmi les réponses apportées sur le département, les trois centres médico-sociaux d'Agen et la CAF ont également lancé en 2016 **une expérimentation destinée aux personnes entrant dans le dispositif du RSA majoré, en situation de grossesse ou avec enfants de moins de 3 ans**, afin de renforcer leur information et leur permettre de travailler sur la diversité des freins à l'insertion auxquelles elles peuvent être confrontées.
- **Le déploiement des crèches à vocation d'insertion professionnelle** à l'échelle nationale vise également à répondre à ces enjeux. Face à ces problématiques, la Ministre des Affaires sociales et de la Santé, la Ministre du

**Contexte,
éléments de
diagnostic**

Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, la Ministre des Familles, de l'Enfance et des droits des femmes, la Caisse Nationale des Allocations familiales (Cnaf) et Pôle emploi ont effet décidé de s'unir pour **proposer une solution concrète aux parents qui ont besoin de temps pour conduire leurs démarches de recherche d'emploi.**

Le Schéma départemental des services aux familles a vocation à soutenir ces initiatives pour permettre aux familles de lever les freins à l'insertion et à l'emploi dans le cadre d'un accompagnement adapté.

Objectifs opérationnels

- Favoriser l'accès à l'emploi des familles en levant les freins liés à la garde des enfants
- Répondre à des situations d'urgence et des besoins d'accueil atypiques pour assurer le maintien dans l'emploi
- Préparer et favoriser un accueil de qualité pour les enfants
- Accompagner les familles vers un mode de garde pérenne

Publics cibles

- Personnes en emploi travaillant en horaires atypiques (de 6 h 30 à 22 heures) et saisonnier
- Personnes dont le mode de garde est un frein à l'accès ou au maintien dans l'emploi
- Familles avec enfants âgés de 3 mois à 12 ans
- Les partenaires départementaux de l'accueil de la petite enfance (structures petite enfance, assistantes maternelles, RAM, travailleurs sociaux,...)

Contenu

Les partenaires du Schéma départemental des services aux familles soutiendront notamment les actions et expérimentations suivantes :

- **Les actions visant à proposer un service de garde à domicile pour les personnes en insertion professionnelle :**
 - Ce service s'adressera notamment aux personnes en insertion professionnelle (formation, intérim, emploi...), des personnes en emploi avec des horaires atypiques ou des personnes dont le manque de modes d'accueil pour leur enfant constitue un frein à l'accès ou au maintien dans l'emploi
 - Il proposera une évaluation de la demande des personnes à domicile et/ou au bureau sur orientation des partenaires locaux
 - Il reposera sur la mise en place d'une intervention à domicile pour la garde des enfants et d'un accompagnement vers un mode de garde pérenne
- **Une expérimentation destinée aux personnes entrant dans le dispositif du RSA majoré, en situation de grossesse ou avec enfants de moins de 3 ans :**
 - Menée par les 3 centres médico-sociaux d'Agen (53 communes concernées) et la CAF, cette action proposera une information collective sur le RSA, un diagnostic des besoins et des rencontres thématiques permettant de travailler sur les freins à l'insertion des personnes (modes de garde, accès à la santé,...)
 - Une convention sera passée avec un opérateur local pour favoriser l'accueil des enfants des personnes pour qu'elles puissent participer à l'action
 - Cette action ne se déroulera pas dans des lieux « estampillés » insertion, mais dans des lieux plus « neutres » (bibliothèques, ALSH...)
- **Les démarches favorisant l'adaptation des modes d'accueil aux besoins des publics inscrits dans un parcours d'insertion :**
 - Les places réservées et/ou le renforcement de l'équipe (temps de travail, formation,...) au sein des EAJE pour répondre aux besoins des familles en insertion professionnelle

- Accompagnement des assistantes maternelles souhaitant proposer une réponse adaptée aux besoins de ces familles (accueil en horaires atypiques...)
- **Réflexion sur l'opportunité du déploiement du dispositif national des « crèches à vocation d'insertion professionnelle »**

- Fonds Publics et territoires et fonds propres CAF
- Fonds des Contrats Enfance Jeunesse
- Appel à projets AJE (Accueil Jeune Enfant) innovants MSA
- Charte territoriale des solidarités aux familles - MSA
- Pacte Territorial d'Insertion
- Contrats de Ville des agglomérations
- Financements des agglomérations d'Agen, Val de Garonne Agglomération, Grand Villeneuvois et Département

Moyens matériels, humains et financiers

Co-pilotage de l'action: MSA et CAF

Partenaires clés: Département, les communautés d'agglomérations du département, structures d'aide à domicile, d'accueil petite enfance, d'animation de la vie sociale, Direccte, Pôle emploi, Missions locales et l'ensemble des partenaires du Schéma départemental des services aux familles

Pilotage

2016-2017

- Une expérimentation destinée aux personnes entrant dans le dispositif du RSA majoré, en situation de grossesse ou avec enfants de moins de 3 ans

2017 – 2020 :

- actions visant à proposer un service de garde à domicile pour les personnes en insertion professionnelle
- démarches favorisant l'adaptation des modes d'accueil aux besoins des publics inscrits dans un parcours d'insertion
- réfléchir à l'opportunité du déploiement du dispositif national des « crèches à vocation d'insertion professionnelle »

Échéancier

- Nombre de bénéficiaires du service de garde d'enfants à domicile, d'heures de garde et d'heures d'accompagnement
- Taux de satisfaction des bénéficiaires du service
- Nombre et taux de bénéficiaires ayant accédé à un mode d'accueil pérenne suite à l'intervention
- Bilan qualitatif de l'expérimentation destinée aux personnes entrant dans le dispositif du RSA majoré et du déploiement du dispositif des crèches à vocation d'insertion professionnelle : nombre de parents accompagnés, qualité du partenariat établi, résultats de la démarche (taux d'accès à l'emploi, à la formation, évolution de la situation des personnes accompagnées...)
- Taux d'engagement des EAJE sur la mise en œuvre de places dédiées ou le renforcement de l'équipe pour répondre aux besoins des familles inscrites dans des parcours d'insertion (enquête)
- Nombre d'assistant(e) s maternel (le) s proposant un accueil en horaires atypiques

Indicateurs d'évaluation

Action 4 :

Agir sur les conséquences des événements « déclencheurs » de la vulnérabilité

Contexte, éléments de diagnostic

Pour agir sur les conséquences de ces événements « déclencheurs de la vulnérabilité », les partenaires du Schéma départemental des services aux familles ont donc mis en place des actions, **un accueil et une offre de services en travail social permettant aux familles d'avoir un appui adapté et une meilleure lisibilité sur les ressources mobilisables** pour répondre à leurs besoins.

Le Schéma départemental des services aux familles visera à consolider et renforcer la cohérence de ces actions entre les partenaires, de manière à faciliter l'accès aux droits des familles et sensibiliser les partenaires locaux sur les difficultés rencontrées par ces familles.

Parmi les événements « déclencheurs » de la vulnérabilité, les séparations et les divorces constituent notamment des facteurs de vulnérabilité aujourd'hui fréquents dans la vie des familles. Chaque année, près de 350 000 couples se séparent, dont la moitié ont des enfants à charge.

Pour répondre à ces difficultés, le Lot-et-Garonne dispose de **deux services de médiation familiale** portés par l'UDAF et la Sauvegarde, ainsi que d'un service **Espace rencontre** assuré par la Sauvegarde. Ces services constituent des ressources pour prévenir la rupture du lien familial, apaiser les conflits familiaux et favoriser une coparentalité responsable.

Le service de médiation familiale de la Sauvegarde a été agréé en 2016 pour intervenir sur le département de façon complémentaire à l'UDAF. Le diagnostic partagé a en effet mis en lumière **l'augmentation de la demande** pour ces services et **l'activité croissante** de ces associations liée aux évolutions sociétales, à la complexité croissante des situations des familles, à la réouverture du Tribunal de Marmande, mais aussi à une meilleure connaissance du service par les professionnels et les publics.

Ces services disposent de **financements diversifiés, mais fragiles et peu pérennes**, qui réduisent la capacité d'initiative des structures et ne couvrent pas la globalité des moyens mis en œuvre, notamment pour le service Espace rencontre. Cette fragilité pourrait remettre en cause leur fonctionnement si leur action n'est pas consolidée par les partenaires du Schéma.

Objectifs opérationnels

- Proposer une information et un accompagnement adapté aux familles confrontées à un événement déclencheur d'une situation de vulnérabilité
- Promouvoir les actions mises en œuvre pour ces familles par les partenaires du Schéma départemental des Services aux familles
- Adopter une démarche pro-active en direction des familles fragilisées par ces événements
- Sensibiliser les partenaires locaux sur les difficultés rencontrées par ces familles et les actions engagées sur le département pour y répondre
- Maintenir et renforcer la mise en œuvre des dispositifs de médiation familiale et espace rencontre

Publics cibles

- Familles concernées par un événement déclencheur d'une situation de vulnérabilité (séparations, décès, maladie, violences intra-familiales, naissance du premier enfant/naissances multiples...)

Contenu

- Poursuivre, développer et promouvoir les actions engagées par les partenaires du Schéma départemental des services aux familles pour agir sur les conséquences des événements déclencheurs de la vulnérabilité au sein de la cellule familiale.

Il s'agira notamment :

- des actions collectives « Parents, après la séparation »
- des actions d'information collective « Premier bébé, et après? » et l'accompagnement individualisé mené par la MSA dans le cadre du parcours « J'attends et j'éleve mon enfant »
- du protocole départemental de Prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2017-2021
- des rendez-vous des droits : rendez-vous spécifiques avec une approche globale sur l'intégralité des droits
- des interventions menées par les structures d'accompagnement à la parentalité (LAEP, médiation familiale, espaces rencontre, aide à domicile,...)
- des interventions d'accompagnement à la parentalité dans le cadre des contrats locaux de santé (CLS) et du réseau « Périnat Aquitain »
- **Mobiliser l'offre de service en travail social de la CAF, de la MSA et du Département :** l'offre de services délivrée aux personnes permet ainsi de favoriser une prise en charge globale de la situation des familles. Quand elles rencontrent un changement dans leur situation pouvant fragiliser l'équilibre familial (séparation, décès, incarcération, grossesse problématique,...), une rencontre avec un travailleur social leur est proposée. Ces temps de rencontre sont l'occasion d'informer les familles sur les services existants et de les orienter.
- **Pérenniser les offres de service « Médiation familiale » et « Espace rencontre » :**
 - Promouvoir la plateforme commune médiation familiale 47
 - Pérenniser financièrement les services de médiation familiale et espace rencontre

- Prestations pour l'accès aux droits
- Mobilisation des fonds locaux CAF (sous réserve de l'éligibilité de la demande)
- Mobilisation des moyens logistiques et ressources humaines des partenaires du Schéma départemental

Moyens matériels, humains et financiers

Co-pilotage de l'action : MSA et CAF

Partenaires clés : Département, les communautés d'agglomérations du département, structures d'aide à domicile, d'accueil petite enfance, d'animation de la vie sociale, Direccte, Pôle emploi, Missions locales et l'ensemble des partenaires du Schéma départemental des services aux familles

Pilotage

2016 – 2020 avec un rapport annuel sur l'ensemble des actions :

- Poursuivre, développer et promouvoir les actions engagées par les partenaires du Schéma départemental des services aux familles pour agir sur les conséquences des événements déclencheurs de la vulnérabilité au sein de la cellule familiale
- Mobiliser l'offre de service en travail social de la CAF, de la MSA et du Département
- Pérenniser les offres de service « Médiation familiale » et « Espace rencontre »

Échéancier

- Évolution du nombre d'actions d'informations réalisées/soutenues et de la couverture territoriale des actions
- Nombre d'accompagnements proposés par les travailleurs sociaux de la CAF, de la MSA et du Département pour agir sur les événements déclencheurs de la vulnérabilité (en fonction des statistiques mobilisables)

Indicateurs d'évaluation

- Favoriser la coordination et la mise en réseau des acteurs
- Favoriser l'inclusion des enfants présentant des besoins spécifiques dans les lieux d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse
- Répondre aux besoins et sensibiliser les différents acteurs concernés par ces accueils (parents, professionnels, partenaires)
- Favoriser l'accès aux droits des familles
- Développer des actions contribuant au changement de regard sur le handicap et la différence
- Prévenir et accompagner les parentalités spécifiques (handicap psychique...)

Objectifs opérationnels

- Enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques
- Parents d'enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques
- Parents en situation de handicap
- Professionnels, bénévoles et partenaires institutionnels des structures d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

Publics cibles

- **Mettre en place un groupe de travail décisionnel en charge de définir les objectifs, fonctions, déclinaisons opérationnelles de la mise en œuvre de ce pôle à l'échelle départementale et territoriale.**
 - Ce groupe de travail réunira notamment les représentants :
 - de la CAF, de la DDCSPP, de l'ARS, du Département, de la MDPH, de l'Éducation nationale, de la MSA, les Communautés d'agglomérations partenaires du Schéma départemental des services aux familles
 - Des représentants d'associations expertes, représentantes d'usagers et d'associations gestionnaires
 - Il pourra s'appuyer sur les retours d'expérience d'autres départements (Landes, Charente, Aveyron...)
- **Ce Pôle ressources aura notamment pour fonctions de :**
 - **Favoriser** une coordination des acteurs autour du projet de l'enfant
 - **Développer la mise en réseau et l'outillage** des acteurs
 - **Développer** l'accueil, information - orientation des familles
 - **Contribuer au repérage des facteurs de risques** auprès des parents et futurs parents en situation de handicap
 - **Accompagner** les professionnels avant, pendant et après l'accueil
 - Sensibiliser et **former à l'accueil d'enfants en situation de handicap** ou ayant des besoins spécifiques
 - **Organiser** les conditions et moyens nécessaires à un accueil adapté: présence renforcée, matériel spécifique...
 - **Développer et coordonner** les plans d'accompagnement personnalisés des enfants, en veillant aux modalités mises en œuvre
 - **Soutenir** les initiatives locales

Contenu

- **Ce pôle ressources s'appuiera notamment sur :**
 - Les Projets éducatifs de territoire (PEdT) et Contrats locaux de santé (CLS) ;
 - Les dispositifs existants en Lot-et-Garonne :
 - Les actions d'accompagnement et de sensibilisation des associations (Tom Enfant Phare,...) et des structures médico-sociales et sanitaires (PMI, CAMPS, CMPI, SESSAD, SAVS,...)
 - Les expérimentations nationales déclinées en Lot-et-Garonne. Exemple : faciliter le parcours des familles concernées par le handicap par l'assistance aux parcours de vie. Cellule d'accueil - rencontre à domicile de bénévoles – professionnels et parents (Trisomie 21 Aquitaine)...
 - Les dispositifs existants à l'échelle des collectivités locales
 - L'offre de services en travail social des partenaires institutionnels du SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES
 - Les initiatives des associations de parents
 - ...

Moyens matériels, humains et financiers

- **Adossé de préférence à la MDPH, la mise en œuvre de ce projet nécessite :**
 - La mise en place d'un comité de pilotage, suivi et évaluation du dispositif
 - La mobilisation des moyens financiers et ressources humaines adaptés des partenaires du Schéma départemental des services aux familles (coût prévisionnel estimé : 70 000 € annuels)
 - La désignation d'un chef de projet et d'un coordinateur

Pilotage

Co-pilotage de l'action : Département et MDPH

Partenaires clés : CAF, ARS, Éducation nationale, MSA, les Communautés d'agglomérations et collectivités locales partenaires du Schéma départemental des services aux familles, représentants d'associations expertes, représentantes d'usagers et d'associations gestionnaires, structures et services médico-sociaux et sanitaires (PMI, CAMSP, CMPI, SESSAD, SAVS,...), professionnels de santé libéraux et hospitaliers, les établissements socio-éducatifs, modes d'accueils des jeunes enfants, associations de parents...

Échéancier

2e semestre 2017 :

- Mise en place du groupe de travail décisionnel

2018 :

- Mise en place opérationnelle du Pôle ressources

Indicateurs d'évaluation

- Effectivité de la mise en place du Pôle
- Nombre d'enfants et parents accompagnés
- Taux de satisfaction des parents et des équipes (enquête)
- Taux de mobilisation des outils techniques et financiers du Pôle
- Évolution du nombre d'EAJE, ALSH, assistantes maternelles, MAM ayant accueilli au moins un enfant ayant des besoins spécifiques au cours de l'année (enquête), développé des partenariats et/ou une réflexion en interne sur le sujet
- Nombre d'actions d'informations / sensibilisation / formation (et de participants) organisées via le Pôle ressources

AXE 4**Adapter les modes d'accueil aux besoins des enfants et des familles***Enjeux stratégiques 1 et 2***Pilote de l'axe:** Département**Action 6 :****Développer une approche partagée de la qualité de l'accueil du jeune enfant (0 – 6 ans)**

Dans son rapport « Développement du jeune enfant, modes d'accueil, formation des professionnels », remis en mai 2016 à Laurence Rossignol, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes, Sylviane Giampino rappelait que s'il y a un coût pour la société des enfants non accueillis, il y a aussi un coût des enfants « mal accueillis ». L'importance des premières années de la vie et la contribution des modes d'accueil à l'épanouissement de l'enfant quand les parents le confient et s'absentent ne sont plus à démontrer.

Complexe à appréhender ou mesurer, ce concept de qualité d'accueil a pu toutefois recouvrir des acceptions très différentes d'un territoire à l'autre, suivant les évolutions de la connaissance, les valeurs et croyances de chacun. Les exigences matérielles de santé et de sécurité, les normes d'agrément et d'encadrement, la formation des professionnels y contribuent, mais n'épuisent pas le sujet.

Développer une approche partagée de la qualité de l'accueil du jeune enfant ne peut s'inscrire en effet que dans une approche dynamique et démocratique, travaillée en continu avec les parents et professionnels concernés par cet accueil. Cet effort constitue un enjeu essentiel pour les territoires, facteur d'attractivité et maillon indispensable dans la conciliation de la vie familiale et professionnelle des familles, garant de l'équité des enfants dans les processus de socialisation.

Conscient de ces enjeux, les partenaires du Schéma départemental des services aux familles ont souhaité se saisir de ces questions et les travailler avec l'ensemble des acteurs locaux concernés par ces accueils.

- Renforcer la qualité de la prise en charge des enfants adaptée à leurs besoins et à ceux de leurs familles
- Favoriser les échanges de pratiques des professionnels des différents modes d'accueil (accueil individuel et collectif, y compris la préscolarisation des enfants de 2 à 3 ans)
- Poser les bases d'une réflexion commune et d'un cadre de référence transversal de la qualité de l'accueil du jeune enfant

- Professionnels de l'accueil du jeune enfant (EAJE, assistants maternels - MAM, gardes à domicile, professionnels des ALSH, de l'accueil périscolaire)
- Enseignants de la maternelle, ATSEM
- Enfants et parents d'enfants de 0 à 6 ans
- Agir pour les métiers de la petite enfance (tensions sur le recrutement en accueil collectif, départ à la retraite des assistantes maternelles...)

Contexte, éléments de diagnostic**Objectifs opérationnels****Publics cibles**

Contenu

- **Lancement d'une réflexion départementale :**
 - Mise en place d'un groupe de travail départemental dédié (équipe projet) à l'organisation de cette démarche
 - Organisation d'une journée d'étude départementale: apports théoriques, retours d'expériences, échange de pratiques, ateliers de travail thématiques
- **Formalisation d'une « Charte d'accueil de l'enfant » départementale et de référentiels des besoins des enfants**
 - Consolidation des enseignements de la journée d'étude et des travaux locaux et nationaux de référence sur le sujet (rapport Giampino de mai 2016...)
 - Mobilisation du groupe de travail départemental sur la finalisation du projet de charte et les référentiels associés
 - Élaboration d'un plan de communication – diffusion de la Charte et des outils
- **Définition d'un socle commun de formation, et soutien à la mise en place de temps de rencontres départementaux / territoriaux – voire formations (suivant les financements mobilisables) - permettant d'outiller et de faire vivre la déclinaison opérationnelle de cette charte**
- **Bilan et évaluation de la mise en œuvre de cette Charte**

Moyens matériels, humains et financiers

- Moyens logistiques et ressources humaines des partenaires du Schéma départemental des services aux familles (et autres ressources locales)
- Mobilisation de financements sur projets pour porter et soutenir les initiatives locales permettant de faire vivre la déclinaison opérationnelle de la Charte
- Mobilisation des formations de droit commun
- Fonds Publics et Territoires CAF
- Dispositif « scolarisation des enfants de moins de trois ans » Dsden

Pilotage

Co-pilotage de l'action: Département, Éducation nationale et CAGV

Partenaires clés: CAF, MSA, Communautés d'agglomérations et collectivités locales, ARS, modes d'accueils de jeunes enfants, associations de parents, Fepem, associations d'aide à domicile, représentants d'associations expertes, représentantes d'usagers et d'associations gestionnaires, professionnels de santé libéraux et hospitaliers, les établissements socio-éducatifs, CAMSP...

2e semestre 2017 :

- Mise en place du groupe de travail

2018 :

- Organisation de la journée départementale
- Élaboration de la Charte d'accueil, des référentiels associés et du plan de communication – diffusion

2019-2020 :

- Soutien à la mise en place de formations, temps de rencontres départementaux et territoriaux

Échéancier

- Nombre de participants à la journée départementale
- Nombre et diversité des signataires de la Charte qualité
- Nombre de formations organisées et de professionnels formés
- Nombre de temps de rencontres départementaux et territoriaux organisés autour de la Charte et de sa déclinaison

**Indicateurs
d'évaluation**



Axe 4 - Action 7

Action 7 :

Améliorer les réponses aux besoins d'accueil en horaires atypiques des familles

Contexte, éléments de diagnostic

L'enquête menée en 2016 auprès des parents du département sur leurs besoins en matière de modes de garde montrait en effet qu'environ un tiers des répondants (36 % pour les parents de moins de 3 ans et 33 % pour les parents de moins de 6 ans) avaient rencontré des difficultés pour trouver une solution d'accueil pour leur(s) enfant(s). **Ces difficultés étaient prégnantes pour les personnes ayant des besoins d'accueil en horaires atypiques**, les familles monoparentales et les parents qui ne disposaient pas de solutions en proximité dans leur environnement familial ou social.

L'offre d'accueil collectif en horaires atypiques est très limitée en Lot-et-Garonne. Seuls 5 EAJE ont une amplitude horaire comprise entre 13,5 et 16,5 heures journalières : ces deux crèches et micro-crèches sont toutes situées sur l'agglomération d'Agen.

L'enquête menée auprès des parents témoigne pourtant de **besoins réels en Lot-et-Garonne** : 15 % des parents déclarent avoir des besoins d'accueil le matin avant 7 h 30, 17 % le soir après 19h et 9 % le week-end. Entre 12 % et 15 % de ceux qui font appel à un mode d'accueil collectif signalent avoir ce besoin, mais que leur mode d'accueil n'y répond pas.

Cette enquête fait apparaître que **l'accueil à domicile des assistant(e)s maternel(le)s leur permet de répondre plus largement à ce type de demandes.** Son caractère flexible y est plus approprié, et certaines se sont même « spécialisées » sur ce type d'accueil. **Faciliter et encourager l'accueil en horaires atypiques des assistantes maternelles** peut donc constituer un levier pour mieux répondre aux besoins des parents.

Pour autant, étant donné les contraintes que cela engendre, nombre d'entre elles ne sont pas prêtes à s'engager dans cette démarche. Pour compléter la palette des réponses apportées aux familles du département, les partenaires du Schéma souhaitent donc soutenir les dispositifs de **garde à domicile** pour répondre aux besoins de parents travaillant en horaires atypiques.

Les rencontres organisées dans le cadre du diagnostic partagé ont par ailleurs mis en lumière **la nécessité de s'accorder au préalable sur une définition partagée des publics et situations visés par ces dispositifs** pour mieux cibler et soutenir les initiatives locales en la matière.

Objectifs opérationnels

- Favoriser une meilleure appropriation par les professionnels de la petite enfance et leurs partenaires des publics et situations couverts par la notion de « besoins spécifiques »
- Sensibiliser les différents acteurs concernés par ces accueils (parents, professionnels des EAJE et partenaires) sur les besoins de ces publics et les leviers mobilisables pour y répondre
- Soutenir les projets visant à adapter l'offre d'accueil et accompagner les familles dans la définition et la prise en compte de leurs besoins
- Accompagner les familles vers un mode de garde pérenne

Publics cibles

- Publics confrontés à des horaires spécifiques
- Professionnels et partenaires des structures d'accueil de la petite enfance

Contenu

Sur la base d'une **définition partagée de la notion « d'horaires atypiques »**, les partenaires du Schéma départemental des services aux familles soutiendront notamment les actions suivantes :

- **Les actions visant à proposer un service de garde à domicile pour les personnes ayant des besoins en horaires atypiques :**

- Ce service s'adressera notamment à des personnes en emploi avec des horaires atypiques
- Il proposera une évaluation de la demande des personnes à domicile et/ou au bureau sur orientation des partenaires locaux
- Il reposera sur la mise en place d'une intervention à domicile pour la garde des enfants et sur une réflexion sur l'articulation des modes d'accueil
- **Les démarches favorisant l'adaptation des modes d'accueil aux besoins des familles ayant des besoins en horaires atypiques :**
 - Encourager les assistantes maternelles à **décrire et mettre à jour l'offre d'accueil proposée sur le site www.mon-enfant.fr**
 - **Accompagnement technique et financier des assistantes maternelles souhaitant proposer une réponse adaptée aux besoins de ces familles** (accueil en horaires atypiques)
- Soutien de dispositifs visant à **renforcer les passerelles entre les modes d'accueil du territoire**: renforcement du rôle d'information, orientation, accompagnement des RAM, temps de rencontres territoriaux, collectifs locaux...

- FSE
- Appel à projet innovant AJE MSA
- Prestations de service CAF et MSA
- Fonds publics et territoires CAF
- Réseau des crèches
- Fonds privés

Moyens matériels, humains et financiers

Pilotage de l'action : Département, MSA et UDAF

Partenaires clés : CAF, Éducation nationale, MSA, Communautés d'agglomérations et collectivités locales, entreprises, modes d'accueils des jeunes enfants, associations de parents, Fepem, associations d'aide à domicile, représentants d'associations expertes, représentantes d'usagers et d'associations gestionnaires, professionnels de santé libéraux et hospitaliers, les établissements socio-éducatifs, CAMSP...

Pilotage

2e semestre 2017 :

- Définition des publics ayant des besoins spécifiques

2016 – 2020 :

- Mobilisation des leviers techniques et financiers

Échéancier

- Nombre de bénéficiaires des services de garde d'enfants à domicile sur des horaires atypiques, d'heures de garde et d'heures d'accompagnement
- Taux de satisfaction des bénéficiaires du service
- Nombre et taux de bénéficiaires ayant accédé à un mode d'accueil pérenne suite à l'intervention
- Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s ayant mobilisé les leviers incitatifs à la spécialisation sur des accueils en horaires atypiques
- Évolution du nombre d'EAJE proposant un accueil sur des horaires atypiques

Indicateurs d'évaluation

Action 8 :
Développer l'accompagnement des Maisons d'assistant(e) s maternel (le) s (MAM)
Contexte, éléments de diagnostic

Agir sur la réduction des inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant tant sur les modes d'accueil individuels que collectifs constitue une des priorités des partenaires du département.

Les projets de Maisons d'Assistants Maternels (MAM) tendent à se développer fortement en Lot-et-Garonne. En mars 2016, 15 MAM étaient en activité pour une capacité d'accueil de 179 places et 33 en projet. Ce développement n'est pas spécifique au Lot-et-Garonne, puisque de 2010 à 2014 le nombre de MAM est passé de 160 à 1230 à l'échelle nationale.

Les assistant(e) s maternel (le) s peuvent éprouver via ce mode d'exercice du métier une possibilité de lutter contre l'isolement, de s'engager dans une dynamique collective, en dehors de leur domicile. Les parents peuvent y trouver une solution d'accueil alternative à l'offre d'accueil des EAJE et assistant(e) s maternel (le) s à domicile, correspondant à leurs besoins et/ou attentes éducatives. Les collectivités peuvent y voir une possibilité de diversifier la palette des réponses apportées aux besoins des parents.

Le diagnostic mené en 2016 montre cependant la **nécessité d'accompagner ce développement** : les projets sont souvent fragiles (difficultés d'organisation et de pilotage, tensions entre professionnelles, décalages entre les attentes et la réalité...), les dossiers parfois longs et complexes à monter. Ils peuvent induire des confusions tant auprès des parents qu'auprès des élus par rapport à l'offre d'accueil proposée par les EAJE.

Objectifs opérationnels

- Développer l'information des parents et partenaires locaux sur le cadre de référence des Maisons d'Assistants Maternels (MAM)
- Mieux accompagner les projets de MAM pour consolider leur développement, garantir la qualité de l'accueil pour les familles et concourir à la diversification des modes d'accueil sur les territoires

Publics cibles

- Les assistant(e) s maternel (le) s
- Les candidat(e) s à l'agrément
- Les porteurs de projets de MAM
- Les collectivités territoriales
- Les RAM

Contenu

- Valorisation et diffusion en Lot-et-Garonne de la « **Charte de qualité pour les Maisons d'assistants maternels** » initiée au niveau national par la Cnaf
- En lien avec la Charte, **finalisation du protocole d'accompagnement des MAM** (mis en œuvre par la CAF, la MSA et le Département) en amont et en aval du projet, en particulier sur les premières années de fonctionnement de la structure.
- Ce protocole prendra notamment appui sur le **Guide ministériel « Maisons d'Assistants Maternels »** diffusé en mars 2016, pour outiller la démarche d'accompagnement des MAM.
- **Travail avec les RAM** sur le rôle qu'ils pourraient jouer pour favoriser l'accompagnement des assistantes maternelles travaillant au sein des MAM.
- **Poursuite de la réflexion engagée entre la CAF et le Département pour la formalisation d'un Contrat enfance jeunesse départemental**, dont la coordination intégrerait un suivi des MAM.

La convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 de la Branche famille prévoit notamment les ressources suivantes :

- Prime d'installation
- Prêt à l'amélioration de l'habitat
- Mobilisation du fonds Publics et Territoires « Enfance »

Mobilisation des moyens logistiques et des ressources humaines des partenaires du Schéma départemental.

Moyens matériels, humains et financiers

Co-pilotage de l'action : Département et CAGV

Partenaires clés : CAF, MSA, Communautés d'agglomérations et collectivités locales, modes d'accueils des jeunes enfants, associations de parents,...

Pilotage

1er semestre 2017 :

- Finalisation du protocole d'accompagnement des MAM

2016-2020 :

- Accompagnement des MAM et travail avec les RAM

Échéancier

- Évolution du nombre de projets de MAM
- Pérennité des projets (taux d'abandons)
- Taux de turn-over des assistant(e) s maternel (le) s en exercice au sein des MAM
- Nombre de réunions thématiques assurées sur le sujet par les RAM et les services du Département

Indicateurs d'évaluation

- Favoriser l'élaboration et l'appropriation d'un cadre de référence partagé sur les conditions d'accueil des enfants de moins de 3 ans à l'école
- Encourager le développement de classes et d'actions passerelles, favorisant d'une part la transition vers l'école, et d'autre part, l'articulation entre les différents temps d'accueil de l'enfant durant la journée
- Sensibiliser les acteurs locaux et départementaux sur les enjeux de l'accueil des enfants de 2 à 4 ans à l'école

Objectifs opérationnels

- Les collectivités et autres acteurs institutionnels en charge des politiques d'accueil de la petite enfance et enfance
- Les acteurs locaux de l'accueil de la petite enfance
- Les directeurs d'école et Inspecteurs de l'Éducation nationale
- Les parents et associations/collectifs de parents d'élèves

Publics cibles

• Mise en place d'un groupe de travail spécifique dédié aux conditions d'accueil des enfants de moins de 3 ans en maternelle :

- Élaboration d'un **cadre de référence** permettant de poser les bases d'une réflexion concertée et régulée aux niveaux local et départemental des conditions nécessaires à l'accueil de ces enfants en tenant compte de leurs besoins spécifiques : besoins alimentaires, besoins de repos, aménagement de l'espace, éveil individualisé de la relation...

- Définition d'un **plan de communication – diffusion du cadre de référence** via notamment les partenaires de l'Éducation nationale et des collectivités locales

- **Organisation de temps de rencontre à l'échelle locale** entre professionnels de la petite enfance et de la jeunesse, de l'éducation, des collectivités et représentants de parents d'élèves

• Soutien de dispositifs passerelles :

- Pour favoriser l'articulation des temps d'accueil de ces enfants entre l'école et les modes d'accueil durant la journée de l'enfant (financement de solutions de transport entre l'école et les modes d'accueil, de temps d'auxiliaires « référentes »...);

- Pour favoriser la transition entre les modes d'accueil de la petite enfance et l'école : il s'agira notamment d'actions convergentes, ponctuelles ou plus régulières organisées en partenariat entre professeurs des écoles et professionnels de la petite enfance pour préparer l'entrée à l'école maternelle. Ces actions associeront étroitement les parents (en particulier pour les enfants n'étant pas passé par un mode d'accueil);

- Pour la mise en œuvre de classes dédiées.

- **Mobilisation du Pôle ressources handicap (action 5)** pour favoriser la prise en compte des besoins spécifiques des enfants en situation de handicap dans ces actions.

- Les partenaires s'assureront de **l'inscription de la question de la transition vers l'école dans les projets éducatifs territoriaux (PEDT), y compris pour les enfants de 3 à 4 ans**

Contenu

Moyens matériels, humains et financiers

- Les moyens logistiques et ressources humaines des partenaires du Schéma départemental des services aux familles
- Les temps de rencontres seront organisés par les services de l'Éducation nationale et de la DDCSPP
- Fonds Publics et Territoires de la CAF

Pilotage

Co-pilotage de l'action: DDCSPP, Département et Éducation nationale

Partenaires clés: CAF, MSA, Communautés d'agglomérations et autres collectivités locales, professionnels des modes d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse, parents et leurs représentants ...

Échéancier

1er semestre 2017:

- Mise en place du groupe de travail

2e semestre 2017:

- Finalisation du cadre de référence

2018 :

- Diffusion du cadre de référence et organisation des temps de rencontre (déjà intégré dans le cadre des renouvellements de PEdT)

2017-2020:

- Soutien aux dispositifs passerelles

Indicateurs d'évaluation

- Taux de préscolarisation (scolarisation des 2 – 3 ans) sur les territoires prioritaires du Schéma départemental, de l'Éducation nationale et de la Politique de la Ville
- Évaluation qualitative des conditions d'accueil des enfants de moins de 3 ans à l'école (nombre d'enseignants ayant suivi une information/formation sur les besoins des enfants de moins de 3 ans accueillis à l'école, ratio nombre d'adultes par enfants...)
- Nombre d'actions passerelles mises en œuvre (analyse de la couverture territoriale de ces actions) et évaluation de leurs conditions de mise en œuvre
- Nombre de PEdT intégrant la question de la transition vers l'école

Action 10 :

Assurer une cohérence éducative par le développement de Projets éducatifs territoriaux de qualité

Contexte,
éléments de
diagnostic

Même si le sujet n'était pas au cœur des réflexions, les rencontres territoriales menées dans le cadre des diagnostics parentalité et petite enfance ont montré qu'il n'existait **pas toujours de coordination entre les acteurs locaux éducatifs, des objectifs définis, des actions cohérentes** au service d'un projet éducatif de territoire de qualité. Étaient pointés notamment le caractère trop institutionnel des temps de rencontre organisés localement, ou centrés sur les dispositifs, au détriment des problématiques concrètes des acteurs et d'une approche plus globale des rythmes de l'enfant, de l'articulation des « parcours » avec l'avancée en âge, d'un travail sur le sens et la place des loisirs éducatifs au-delà des problématiques tarifaires et de gestion des places...

Régis par **une multiplicité de formes, de dispositifs, d'activités, de ressources**, les axes différenciés de ces politiques (réussite éducative, éducation formelle et informelle...) nécessitent pourtant d'être **coordonnés et articulés** pour créer une continuité d'intervention, dans une logique de co-éducation avec les familles.

La mise en œuvre des **Projets Éducatifs territoriaux (PEdT)** est au cœur de ces enjeux, mais les collectivités et leurs partenaires ne se sont pas encore suffisamment saisis de cet outil, ou en ont restreint le périmètre, faute de temps ou d'ambition partagée au service d'un réel projet éducatif. La loi prévoit un cadre et des instances, mais celles-ci sont peu utilisées.

Faire vivre ces PEdT constitue donc un objectif prioritaire des partenaires du schéma. Les familles doivent y être pleinement associées dans la durée. Celles-ci ne comprennent pas toujours le sens des différentes propositions faites aux enfants, faute d'avoir participé pleinement à leur définition et à leur évaluation.

Cet objectif doit favoriser l'articulation entre le projet d'école et le PEdT, aujourd'hui déficiente sur de nombreux territoires (ce qui ne facilite pas la concertation entre les acteurs), et contribuer à **réduire les inégalités territoriales** qui peuvent être observées, tant en termes de dynamique que de qualité d'accueil et d'encadrement (un taux de déclaration des accueils relativement faible sur certains territoires).

- Assurer la généralisation de Projets éducatifs territoriaux de qualité
- Accompagner les territoires et renforcer la formation des acteurs
- Contribuer à la diversification des acteurs associés au pilotage de ces projets, y compris les parents ou leurs représentants
- Veiller à la qualité et à la lisibilité de l'information pour les familles

Objectifs
opérationnels

- Collectivités et équipes éducatives des territoires
- Mouvements d'éducation populaire
- Parents et/ou leurs représentants

Publics cibles

Contenu

- **Poursuivre le travail d'accompagnement des territoires par la DDCSPP et l'Éducation nationale pour la mise en place ou redynamisation de comités de pilotage locaux des Projets Éducatifs Territoriaux élargis** à tous les acteurs éducatifs (institutionnels et associatifs), aux parents et/ou à leurs représentants, à une représentation de jeunes :
 - Poursuite de la mobilisation du **groupe d'appui départemental (GAD)**
 - Prise en compte des enseignements de l'**évaluation** départementale annuelle et de l'évaluation nationale
 - Incitation et **accompagnement des partenaires** locaux des PEdT à l'élaboration et la mise en œuvre d'un **projet éducatif global**, couvrant tous les temps de l'enfant et du jeune (une visée large : 0 – 25 ans) : des comités qui doivent impérativement associer les enseignants et structures de loisirs, travailler sur l'harmonisation des rythmes scolaires (privé/public), la cohérence des interventions et des positionnements à l'échelle d'un même territoire...
 - Diffusion du référentiel départemental des PEdT
 - Inciter les partenaires à annexer à ce référentiel une Charte valorisant la place de chacun, et posant des principes d'intervention communs (outil déjà travaillé à l'échelle départementale)
- **Un projet global de territoire qui doit s'appuyer sur :**
 - une consultation systématique des parents et des enfants/jeunes (y compris sur l'élaboration des projets)
 - des actions innovantes proposées sur les lieux de vie des familles (développer les actions d'« aller vers », dispositifs itinérants...) et permettant pour certaines de faire participer les familles (actions parents/enfants ou ados)
 - les structures existantes, qui peuvent apporter leur savoir-faire : structures jeunesse, de loisirs, centres sociaux...
 - Une vision large de la réussite éducative (pas seulement à l'école), favorisant l'inclusion de tous les enfants (y compris les enfants en situation de handicap), par le travail en réseau de tous les acteurs
- **Identifier les freins et accompagner les collectivités locales dans leurs démarches de déclaration d'accueils de mineurs**

Moyens matériels, humains et financiers

- Moyens logistiques et ressources humaines des partenaires du Schéma départemental des services aux familles (DDCSPP, Éducation nationale, collectivités en particulier)
- Budget opérationnel de programme (BOP) 163 Jeunesse
- Financements CAF : bonification aides aux vacances Alsh

Pilotage

Co-pilotage de l'action : DDCSPP et Éducation nationale

Partenaires clés : CAF, Collectivités locales, Département, parents et/ou leurs représentants, mouvements d'éducation populaire, structures de la petite enfance et de la jeunesse



2016-2020 :

- travail d'accompagnement des territoires de la DDCSPP et de l'Éducation nationale pour la mise en place ou redynamisation de comités de pilotage locaux des Projets Éducatifs Territoriaux
- Identification des freins et accompagnement des collectivités locales dans leurs démarches de déclaration d'accueil de mineurs
- Organisation de GAD trimestriel
- 3 rencontres territoriales par an pour chaque arrondissement et des rencontres individuelles en fonction des besoins de chaque territoire

2016 :

- 72 renouvellements pour une convention 2016/2019

2017 :

- 90 renouvellements pour une convention 2017/2020

2018 :

- 53 renouvellements pour une convention 2018/2021
- Un bilan annuel de l'accompagnement et du renouvellement des PEDT

- Nombre de diagnostics réalisés
- Nombre d'accompagnements de territoires
- Nombre de nouveaux PEDT signés. Qualité de ces projets (nombre d'acteurs associés, lien au territoire, pertinence des objectifs...)

Échéancier

Indicateurs d'évaluation

Contenu

À l'échelon départemental

- La gouvernance du Schéma départemental sera en charge de l'animation et du suivi de cette dynamique à l'échelle départementale
- Centraliser les informations via les outils existants (mon-enfant.fr, reseau-parentalite47.fr,...) et favoriser les liens avec les sites Internet des partenaires
- Développer un événement « phare » annuel, type Mois des familles
- Élaboration dans le cadre du comité technique des services aux familles d'un **appel à projets favorisant le développement d'un réseau de référents territoriaux**

À l'échelon territorial

- Lancement de l'appel à projets par le comité technique du Schéma départemental des services aux familles sur les territoires les plus pertinents (communes, EPCI, regroupements d'EPCI):
 - Ces fonctions de référents territoriaux pourront notamment être assurées par des collectivités locales, associations, centres sociaux, espaces de vie sociale,.... œuvrant sur le champ des services aux familles
 - Ces référents auront notamment pour fonction de:
 - Relayer les besoins sur les territoires et accompagner la réalisation et le suivi des diagnostics
 - Recenser, valoriser et diffuser les actions innovantes sur le territoire, d'expérimentations
 - Recenser régulièrement les actions et les acteurs
 - Animer localement le réseau parentalité et son élargissement potentiel autour des services aux familles: organisation de rencontres, co-construction de projets communs
 - Appui méthodologique: diffusion d'outils, appui/renforcement des compétences pour les nouveaux porteurs de projets ou nouveaux projets, formations
 - Une animation des référents territoriaux sera assurée par les partenaires institutionnels du Schéma départemental
- Expérimentation de comités et réseaux territoriaux locaux

- Mobilisation des fonds Contrats Enfance Jeunesse, des Fonds nationaux et locaux parentalité des CAF et MSA;
- Financements des partenaires institutionnels et collectivités locales sous réserve des ressources mobilisables;
- Mobilisation des moyens logistiques et ressources humaines des partenaires du Schéma départemental

Moyens matériels, humains et financiers

Co-pilotage de l'action: CAF et MSA

Partenaires clés: les communautés d'agglomérations du département, le Département, les services départementaux de l'Éducation nationale, les services départementaux du ministère de la Justice, ARS, acteurs des CLS, et l'ensemble des partenaires du Schéma départemental des services aux familles

Pilotage

Échéancier

À l'échelon départemental

- **1er semestre 2016 :**
 - Mois des familles
- **2e semestre 2017 :**
 - Mise en place du « Mois de la rentrée des familles »
- **2017-2020 :**
 - Événement phare : tous les deux ans
 - Conforter la structuration du réseau de référents territoriaux

À l'échelon territorial

- **2016 :**
 - 7 conventions expérimentales relatives à la mise en place de référents territoriaux parentalité
 - Création d'un poste à ¼ temps de coordinatrice territoriale parentalité sur « Albret Communauté », dans le cadre du Contrat enfance jeunesse
 - Lancement d'un réseau parentalité sur le territoire de l'Albret
 - Lancement d'un sous-groupe « Parentalité, petite enfance... » dans le cadre du Contrat local de santé Albret Communauté
- **1er semestre 2017 :**
 - Bilan de l'expérimentation des référents territoriaux parentalité
 - Consolidation du réseau parentalité Albret communauté
 - Finalisation de l'appel à projet
- **2e semestre 2017 :**
 - Lancement de l'appel à projet
- **2017-2020 :**
 - Mise en place de comités territoriaux SDSF
 - Signature de conventions territoriales globales (Ctg)

Indicateurs d'évaluation

- Couverture territoriale du réseau des référents
- Évolution du nombre de projets portés sur les territoires (exemple de projets financés dans le cadre des dispositifs parentalité...)
- Nombre de réunions d'animation des référents organisées et analyse des comptes-rendus
- Satisfaction des familles et des partenaires (mise en œuvre d'enquêtes dédiées)
- Implication des référents dans les Comités territoriaux des services aux familles
- Nombre de comités territoriaux SDSF mis en place et de conventions territoriales signées

AXE 7**Améliorer l'information et la participation des familles***Enjeux stratégiques 2, 4 et 6***Pilote de l'axe:** Caisse d'Allocations familiales**Action 12 :****Développer une information partagée et accessible à destination des familles**

De nombreuses actions ont été engagées par les porteurs de projets locaux et acteurs institutionnels pour mieux informer les familles sur leurs droits et les solutions qui existent en matière de services aux familles (Mois des familles, site Internet du réseau parentalité,...).

Cette **information est toutefois encore très segmentée** et morcelée suivant les territoires et les thématiques concernées :

- Dans l'enquête menée en 2015, seules 30 % des familles avaient entendu parler des actions de l'accompagnement à la parentalité ; parmi ceux qui n'y avaient jamais participé, 36 % ne savaient pas où étaient proposées ces actions et 25 % pensaient qu'elles ne leur étaient pas destinées ;
- En 2016, 1 famille sur 4 estimait « assez » ou « très difficile » d'obtenir une information sur les différentes solutions d'accueil petite enfance qui pouvaient leur être proposées et 51 % « assez » ou « très difficile » d'obtenir une information sur les différentes aides mobilisables. Le bouche-à-oreille reste de loin la principale source d'information.

Les acteurs locaux confirment lors des rencontres territoriales organisées dans le cadre des diagnostics la **méconnaissance des dispositifs d'accompagnement à la parentalité et types d'accueils** par les familles.

Améliorer l'information des familles pour un meilleur accès aux droits et à l'offre de services, constitue donc un enjeu incontournable du Schéma départemental des services aux familles.

- Recenser l'ensemble des outils d'information et les canaux de diffusion existants (ou potentiels) à destination des familles aux différentes échelles territoriales (national, départemental, local)
- Travailler l'articulation, mettre en cohérence le contenu informatif des supports et coordonner leur diffusion
- Organiser l'information en fonction des étapes charnières de la vie des familles et définir les publics-cibles
- Organiser de manière participative l'animation et l'articulation des sites mon-enfant.fr et reseau-parentalite47.fr (remontée de l'information, actualisation,...), et en assurer la promotion
- Adapter la communication et l'information des parents en fonction de la spécificité de leurs besoins

- Les familles du département
- Les porteurs de projets et professionnels œuvrant auprès des familles
- Une attention particulière sera apportée aux parents d'adolescents et aux parents ayant des besoins spécifiques (enfants en situation de handicap, parents ayant des difficultés avec la langue française,...)

Contexte, éléments de diagnostic**Objectifs opérationnels****Publics cibles**

Contenu

- Mise en place d'un / plusieurs groupe(s) de travail inter-partenarial (aux) chargé(s):
 - d'organiser le recensement des outils d'information et canaux d'information existants (ou potentiels) à destination des familles
 - d'émettre des propositions sur l'articulation et la mise en cohérence des contenus, la diffusion des outils/informations, l'animation et l'articulation des sites mon-enfant.fr et reseau-parentalite47.fr
 - de cibler, coordonner et faire des propositions d'optimisation de l'information délivrée aux étapes charnières de la vie familiale en fonction des besoins des familles, de la densité de l'information déjà existante...
- Organiser la diffusion de l'information en lien avec les référents départementaux et territoriaux des services aux familles (action 11): un accompagnement et une sensibilisation nécessaire des partenaires locaux, en lien avec les dynamiques de réseau existantes

Moyens matériels, humains et financiers

- Mise en place du groupe de travail inter-partenarial

Pilotage

Co-pilotage de l'action: CAF et MSA

Partenaires clés: Éducation nationale, Département, Communautés d'agglomération, EPCI, communes, associations locales, parents d'élèves et l'ensemble des partenaires du Schéma départemental

Échéancier

2016 :

- Mise en place d'un espace parents sur www.reseau-parentalite.fr
- Création d'une page Facebook « Réseau Parentalité 47 » à l'occasion du Mois des Familles
- Expérimentation, via le site www.mon-enfant.fr d'un service en ligne de « demande de mode d'accueil »
- Expérimentation d'une offre collective d'information auprès des bénéficiaires du RSA majoré

2e semestre 2017 :

- Mise en place du groupe de travail inter-partenarial

1er semestre 2018 :

- Ciblage, coordination et optimisation de l'information délivrée aux étapes charnières de la vie familiale

2e semestre 2018 :

- Organisation de la diffusion de l'information en lien avec les référents départementaux et territoriaux

Indicateurs d'évaluation

- Évolution des statistiques de fréquentation des sites mon-enfant.fr et reseau-parentalite47.fr
- Évolution du degré de connaissance des familles sur les ressources à leur disposition en matière d'accompagnement à la parentalité (renouvellement de l'enquête menée en 2015)
- Nombre d'actions d'information organisées via les référents territoriaux et couverture territoriale de ces actions

Action 13 :

Avoir une démarche proactive en direction des familles

Les acteurs locaux expriment régulièrement leurs **difficultés à mobiliser les familles** « **qui ne demandent rien** », **qui pensent que les services ne leur sont pas destinés**, et pointent la **nécessité d'aller au-delà de la mise à disposition de l'information**, pour mieux cibler l'information à délivrer et accompagner les familles dans la mobilisation de ces services.

De fait, **solliciter un conseil ou une aide auprès d'intervenants extérieurs ou de leur famille est loin d'être un réflexe naturel** pour de nombreuses familles. Dans l'enquête menée en 2015 auprès des parents du département, 30 % jugeaient difficile voire très difficile cette démarche. Lorsqu'ils sollicitent un conseil ou une aide, la famille ou les amis constituent de loin les premières ressources mobilisées. Les travailleurs sociaux ou les associations de proximité ne sont cités comme un recours que par respectivement 9 % et 3 % des parents enquêtés.

La journée départementale organisée le 20 septembre 2016, à Tonneins, a mis en exergue les nombreuses pistes de travail à explorer, comme la volonté des acteurs de **s'appuyer plus largement sur les événements à fort écho local** proposés sur les territoires (Fêtes de la famille...), et de capitaliser sur la réussite d'événements tels que le Mois des familles, organisé pour la première fois sur le département entre mai et juillet 2016.

Aller à la rencontre des familles pour les informer sur les lieux qu'elles fréquentent au quotidien constitue également une orientation à approfondir pour les acteurs. Dans l'enquête menée en 2015 dans le cadre du diagnostic partagé sur l'accompagnement à la parentalité, 74 % des parents enquêtés citaient l'école comme le lieu qui les inciterait le plus à participer à une action sur cette thématique si cela leur était proposé. Les lieux de santé (salles d'attente PMI ou de médecins, hôpitaux,...) ou structures d'accueil de la petite enfance sont également repérés comme des lieux clés à investir pour mieux informer les parents.

Cette **démarche proactive** visant à aller vers les familles là où elles se trouvent est déjà incarnée par les actions d'information menées par les partenaires du Schéma aux moments clés de la vie familiale (actions d'information collective premiers bébés par exemple), mais doit être poursuivie, pour **renforcer la cohérence et la visibilité des informations aux moments où les familles sont le plus en attente d'information et d'accompagnement** (grossesse, naissance, entrée à l'école, au collège, séparation,...).

Il s'agit bien à travers cette démarche de **démultiplier les canaux de communication et d'information** pour diversifier les possibilités de toucher les publics, y compris via l'utilisation d'une palette élargie d'outils de communication, convoquant tant la communication écrite, orale que visuelle.

- Développer et promouvoir des actions/événements allant au plus près des familles
- Mieux cibler la communication et l'information diffusée auprès des familles
- Diversifier les canaux / outils de communication pour élargir les possibilités de toucher les publics et « donner envie » aux familles
- Élargir et développer les publics qui fréquentent / mobilisent les actions/services aux familles
- Favoriser la participation et l'implication des familles

- Familles du département
- Porteurs de projets
- Professionnels (centres sociaux, travailleurs sociaux,...) intervenant en lien avec les publics « éloignés » (d'un point de vue géographique et/ou social) des services aux familles

Contexte,
éléments de
diagnosticObjectifs
opérationnels

Publics cibles

Contenu

- **Développer et prendre appui sur des événements existants destinés aux familles** (Mois des familles, Mois des assistantes maternelles, fêtes de la famille sur certains territoires, actions d'information collectives premiers bébés...) pour aller au-devant des familles, proposer des animations de proximité et renforcer le maillage territorial.
- **Améliorer la transmission de l'information dans les structures/espaces fréquentés au quotidien par les parents :**
 - dispositifs itinérants (bus info...), y compris sur l'espace public ;
 - outre les outils « classiques » de communication (livrets, guides, plaquettes, affiches, panneaux lumineux...), **des actions mobilisant des outils de type campagnes SMS, outils applicatifs** (applis pour Smartphones)
 - outils permettant de donner de l'information autrement que par l'écrit : **films institutionnels** (diffusés en salles d'attente), spots TV, théâtre de rue...
- **Mettre en place des actions d'information à destination des professionnels** (centres sociaux, travailleurs sociaux...) intervenant en lien avec les publics « éloignés » (d'un point de vue géographique et/ou social) des services aux familles
- **Mettre en place des actions innovantes** permettant aux parents de s'exprimer, de mettre en avant leurs compétences, y compris dans les espaces fréquentés par les familles (écoles, établissements d'accueil du jeune enfant, RAM, accueils de loisirs etc.). Elles peuvent notamment prendre la forme de :
 - Conseils de parents
 - Cafés parents
 - Groupes de parole
 - Services en ligne
 - ...
- **Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des acteurs** pour favoriser l'implication et la participation des familles

Moyens matériels, humains et financiers

- Fonds parentalité CAF et MSA
- Financements des partenaires institutionnels et collectivités sous réserve des ressources mobilisables
- Mobilisation des moyens logistiques et ressources humaines des partenaires du Schéma départemental des services aux familles

Pilotage

Co-pilotage de l'action : CAF et MSA

Partenaires clés : Partenaires du Schéma départemental, dont les Communautés d'agglomération, EPCI, communes...

2017-2020 :

- Action d'information et de sensibilisation
- Soutenir des actions innovantes dans le cadre des appels à projets départementaux
- Événements phares a minima des événements tous les deux ans

- Nombre d'actions d'accompagnement à la parentalité menées dans les établissements scolaires, les structures petite enfance, sur l'espace public
- Nombre et types d'actions innovantes soutenues durant la durée du schéma
- Évolution du nombre de participants aux actions menées dans le cadre du REAAP, de la fréquentation des LAEP, de la médiation familiale et des espaces rencontre
- Nombre d'actions d'information menées à destination des professionnels (nombre de participants et couverture territoriale de ces actions)
- Nombre d'actions mises en place pour favoriser la participation des parents

Échéancier

Indicateurs d'évaluation

- Mobilisation et activation des fonds et moyens humains dédiés à l'animation de la vie sociale et à la formation : État, CAF, MSA, collectivités territoriales

Moyens matériels, humains et financiers

Co-pilotage de l'action: DDCSPP et Éducation nationale

Partenaires clés: collectivités, mouvements associatifs, structures d'animation de la vie sociale, CAF, MSA, Département, PJJ...

Pilotage

Fin 1er semestre 2017:

- Création un groupe de travail dédié

2017-2020:

- Identifier et promouvoir les personnes et organismes ressources existants
- Réaliser un état des lieux (plans départementaux, actions, manques ...)
- Mettre en réseau les acteurs

Échéancier

- Nombre de rencontres du groupe de travail dédié
- Nombre de formations proposées et animées en lien avec cette thématique (nombre et profils des participants)
- Nombre de projets innovants sur ces sujets soutenus dans le cadre du schéma

Indicateurs d'évaluation

- **Faire un état des lieux de l'existant et recenser les besoins des jeunes et des familles :**
 - Réunir un groupe de travail pour définir le cahier des charges du diagnostic, suivre et piloter sa réalisation
 - S'appuyer sur les propositions du groupe réuni lors de la journée du 20 septembre et les réseaux existants pour impliquer l'ensemble des personnes concernées
 - Définir les priorités
- **Mettre en place et suivre une cohorte de jeunes 16-24 ans**
- **Mettre en œuvre le dispositif « Promeneurs du net »**
 - Mettre en place la coordination du dispositif
 - Déployer des Promeneurs du Net sur l'ensemble du département

Contenu

- Fonds publics et territoires CAF
- Fonds dédiés Promeneurs du net CAF
- Fonds locaux CAF
- Fonds État selon programme
- Fonds mobilisables par les partenaires du Schéma départemental des services aux familles

Moyens matériels, humains et financiers

Co-pilotage de l'action : CAF, DDCSPP et MSA

Partenaires clés : Département, Missions locales, Éducation nationale, agglomérations et collectivités locales, mouvements associatifs, partenaires jeunesse

Pilotage

2e semestre 2017 :

- Mise en place de la cohorte
- Diagnostic et plan d'actions
- Promeneurs du Net

1er trimestre 2018 :

- Définition d'une politique partenariale en direction de la jeunesse

Échéancier

- Mise en place de la fonction coordination PDN,
- Nombre de Promeneurs du Net et répartition sur le département
- Nombre de jeunes suivis en cohorte
- Présentation du diagnostic à la Commission départementale des services aux familles

Indicateurs d'évaluation



La gouvernance du schéma



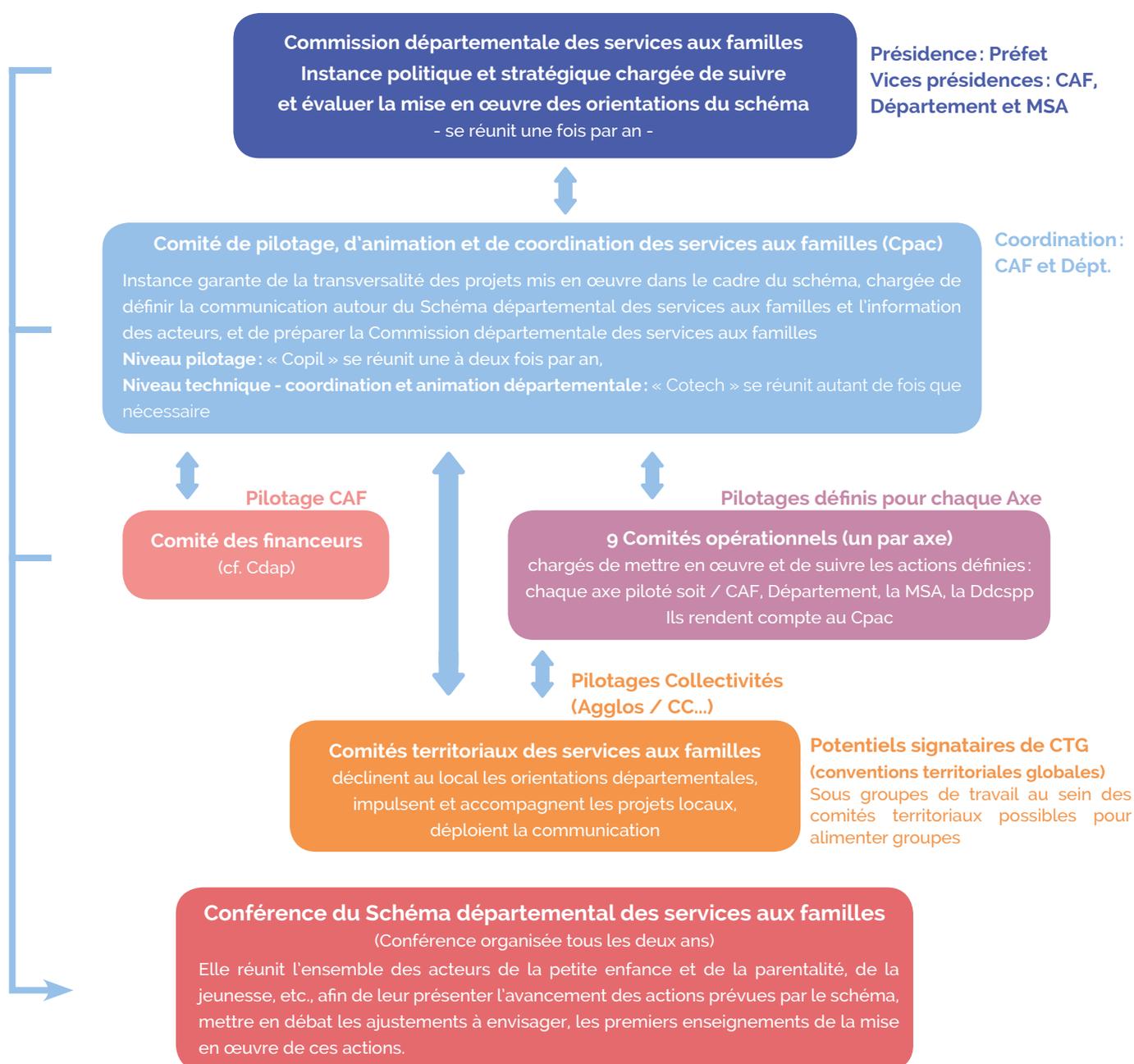
La gouvernance du schéma

Pour mener à bien les objectifs du Schéma, les parties signataires mettent en place une gouvernance, via des instances de pilotage, d'animation et de coordination. Ces instances sont ici pensées à l'échelle départementale, mais aussi à une échelle infra-départementale.

En effet, les partenaires souhaitent territorialiser le Schéma et leurs actions, dans une logique de développement social local.

Les comités territoriaux s'appuient sur la mise en place de **référénts territoriaux**, prévue dans la fiche 11 du Schéma et sur des Conventions Territoriales Globales portées par la CAF. ■

Gouvernance du Schéma départemental des services aux familles de Lot-et-Garonne 2016 - 2020



La Commission départementale des services aux familles

Présidence	Préfecture de Lot-et-Garonne
Vice-présidences	Département, Caisse d'Allocations familiales, Mutualité Sociale Agricole
Membres	<ul style="list-style-type: none"> • Préfecture de Lot-et-Garonne : Madame le Préfet • Ministère de la Justice - Cour d'appel d'Agen : Premier Président de la Cour d'Appel et Procureur Général près la Cour d'Appel • Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) : Madame la Directrice • Direction de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine-Délégation Lot-et-Garonne : Monsieur le Directeur • Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lot-et-Garonne (DIRRECTE) : Madame la Directrice • Inspection Académique de Lot-et-Garonne : Monsieur l'Inspecteur d'Académie • Conseil Départemental de Lot-et-Garonne (CD47) : Madame la représentante du Président du Conseil Départemental et 2 élus désignés • Direction Générale Adjointe du Développement Social (DGADS) du CD 47 : Monsieur le Directeur Général Adjoint, Madame le médecin Directeur des Actions de Santé PMI et une Infirmière-Puéricultrice PMI • Agence Régionale de Santé (ARS) : Monsieur le Directeur de la Délégation départementale de l'ARS Nouvelle-Aquitaine • Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : Monsieur le Président, Madame la Directrice, Madame la Responsable de l'action sociale • Mutualité Sociale Agricole Dordogne, Lot-et-Garonne (MSA) : Madame la Présidente, Madame la Directrice Générale • Maires : Monsieur le Président de l'Amicale des Maires de Lot-et-Garonne, Monsieur le Président des Maires Ruraux de Lot-et-Garonne, 5 Représentants des Maires du Département • Agglomérations : Monsieur le Président de l'Agglomération d'Agen, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand-Villeneuvevois, Monsieur le Président de Val de Garonne Agglomération • Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) : Monsieur le Président de la Commune Coteaux et Landes de Gascogne, Monsieur le Président de la Commune Fumel Vallée du Lot, Monsieur le Président de la Commune Albret Communauté • Chambre Inter-consulaire de Lot-et-Garonne (CIC) : Monsieur le Président • Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) : Madame la Présidente et Monsieur le Directeur • Associations ou Organismes privés gestionnaires d'établissement et services d'accueil de jeunes enfants : Madame la Directrice de l'ADMR

	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels de l'accueil de jeunes enfants : représentants de l'Association Nationale des Puéricultrices (ANPDE), des Auxiliaires de Puériculture (ANAP) et de la Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants (FNEJE) • Réseau des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de Lot-et-Garonne (EAJE) : Un représentant • Réseau des Relais Assistants Maternels de Lot-et-Garonne (RAM) : Un représentant • Ligue de l'Enseignement de Lot-et-Garonne : Monsieur le Président et Monsieur le Délégué Général • Maison des Adolescents : Monsieur le Président Organisations Syndicales de Salariés Interprofessionnelles : FO, CGT, CFDT, CFTC • Personnes qualifiées dans l'accueil des jeunes enfants : Un représentant des Ram, un représentant des Alsh, Madame la Présidente de l'Association Trisomie 21 • Fédération des Particuliers Employeurs (Aquitaine FEPEM) : Madame la Présidente et Madame la Responsable du développement inter-régional Sud -Ouest • Associations Prévention, Protection, Handicap : Madame la Directrice Générale de l'Association Laïque de Gestion d'Etablissements d'Education et d'Insertion (ALGEEI), Madame l'Administratrice Générale du Groupement de Coordination Sociale et Médico-sociale (GCSMS) de Moyenne Garonne, Monsieur l'Administrateur Général du Groupement de Coordination Sociale et Médico-sociale Néo Humanys
--	--

Le Comité de pilotage, d'animation et de coordination des services aux familles

Composition en formation «Copil»

Pilotage	Caisse d'Allocations Familiales
Co-pilotage	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Coordination	Caisse d'Allocations Familiales et Département
Membres	Les signataires du Schéma départemental des services aux familles ou leur(s) représentant(s)

Composition en formation «Cotech»

Animation/Coordination	Caisse d'Allocations Familiales et Département
Membres	Les pilotes des comités opérationnels
	Les co-pilotes des actions
	Selon l'ordre du jour : les pilotes des comités territoriaux et les représentants des signataires du Schéma départemental des services aux familles

Le Comité des financeurs

Composition	
Animation	Caisse d'Allocations Familiales
Membres	Les représentants des signataires du Schéma départemental des services aux familles Financeurs

Les 9 Comités opérationnels

	Axe	Pilote
1	Réduire les inégalités territoriales	Caisse d'Allocations Familiales
2	Développer l'accompagnement des familles en situation de vulnérabilité	Mutualité Sociale Agricole
3	Favoriser l'accompagnement et l'accueil des enfants et/ou parents en situation de handicap en milieu ordinaire	Département
4	Adapter les modes d'accueil aux besoins des enfants et des familles	Département
5	Renforcer l'articulation des temps de l'enfant et du jeune	DDCSPP
6	Développer les ressources et le réseau des professionnels des services aux familles	Caisse d'Allocations Familiales
7	Améliorer l'information et la participation des familles	Caisse d'Allocations Familiales
8	Vivre ensemble	DDCSPP
9	Mettre en place une politique jeunesse partenariale	Caisse d'Allocations Familiales
Membres	À définir par le pilote de l'axe en concertation avec les partenaires clés	

Annexes consultables en ligne

* Circulaire n° DGCS/SD2C/2015/8 du 22 janvier 2015 relative à la mise en oeuvre de schémas départementaux des services aux familles

→ http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/01/cir_39152.pdf

* Diagnostics petite enfance, parentalité et animation de la vie sociale

Dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental des services aux familles, la caisse d'Allocations familiales, en lien avec les partenaires institutionnels et les acteurs de terrain, a réalisé trois diagnostics : petite enfance, parentalité et animation de la vie sociale.

→ <http://www.caf.fr/ma-caf/caf-du-lot-et-garonne/partenaires/base-documentaire>



Lined area for notes, consisting of multiple horizontal dotted lines.

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.

Lined area for notes, consisting of multiple horizontal dotted lines.

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.

Lined area for notes, consisting of multiple horizontal dotted lines.

